Multiculturalism Canada
Multiculturalisme Canada

Equality Now! Progress Report

Canada

86-02742/

A MESSAGE FROM THE MINISTER

As Minister responsible for co-ordinating the Government of Canada action on the Equality Now! report tabled in the House of Commons, I am pleased to present this progress report on actions the government has taken to date to address the issues arising out of the 80 recommendations. This report should be seen as a 'snapshot,' taken in early 1986; it outlines initiatives within federal departments and agencies that are under way in response to more than two-thirds of the recommendations.

It should be noted that 47 recommendations could be considered as falling under federal responsibility, 20 under joint federal-provincial responsibility, three under provincial responsibility and 10 under private sector responsibility.

The coming into force in April 1985 of section 15 on Equality Rights of the Charter of Rights and Freedoms is a major development that directly impacts on many of the issues covered in this document. The report of the Parliamentary Committee on Equality Rights, entitled Equality For All tabled in October 1985, dealing with section 15 issues, and the Government of Canada response to it, will also have an impact.

Some of the major initiatives undertaken by the Government of Canada in response to Equality Now! include the creation of a House of Commons Standing Committee on Multiculturalism, inclusion of visible minorities in the legislated employment equity programs in the federal public and private sectors, a fundamental review of federal multiculturalism policy, a first ever federal-provincial conference on multiculturalism, new or continuing initiatives with important national organizations, and review of issues in a number of legal and other areas.

While much has been accomplished to address the issues, it is clear that much more needs to be done to ensure that all Canadians regardless of cultural or racial minority backgrounds can achieve their potential through full participation and equality in our society. As Minister responsible for co-ordinating the federal response to Equality Now!, I want to underline the commitment of the Government of Canada to realize the substantive intent of that document.

All of us - the federal government, the provinces, the private and voluntary sectors and Canadians of every background - must work together if our country is to benefit from the full potential of all our people. Let us intensify our efforts to reach this goal.

Otto Jelinek
Minister of State - Multiculturalism

I. SOCIAL INTEGRATION

RECOMMENDATION 1

RESPONSIBILITY:
Secretary of State

Employment and Immigration Canada should implement the new framework for immigrant language training.

ACTION:

The Department of the Secretary of State of Canada has initiated a complete review that will focus on the objectives and implementation of the Citizenship Instruction and Language Training Program its relationship to the language training activities and interests of other departments (and sectors) the evolving needs of client groups (in particular immigrant women) and the concerns of the Auditor General and Treasury Board. The review will be completed and recommendations received in 1986.

RECOMMENDATION 2

RESPONSIBILITY:
Secretary of State
Multiculturalism
Employment and
Immigration

The proposed Ministry of Multiculturalism should amend funding criteria for an organization or project for a second and third year with a minimum of resubmission preparation.

ACTION:

Multiculturalism programs that fund operations will accept proposals lasting longer than a year. A fairly detailed plan of action and cash flow forecast are required for the first year with a less explicit plan for subsequent years. While a submission on specific activities and costs must be forwarded in subsequent years to ensure continued accountability both in terms of financial administration and in addressing community and sector priorities, the sector regularly considers the financial arrangements it has with organizations.

Multiculturalism Canada is currently undertaking a review of its funding criteria.

In the preamble to recommendation 2, Employment and Immigration Canada received approval to phase in over three fiscal years a new settlement framework for the Immigrant Settlement and Adaptation Program (ISAP).

New administrative procedures for changes to ISAP, in line with the report's recommendation, have been implemented nationally. All operational guidelines and related program forms have been revised and are in use in the regions.

RECOMMENDATION 3

RESPONSIBILITY:
Multiculturalism

The proposed Ministry of Multiculturalism should increase and extend funding for both ethnic and racial group organizations and broadly based community organizations.

ACTION:

The Multiculturalism Sector has increased its support to ethnic and racial group organizations under the Group and Community Development Program. In 1985-86 the actual increase over 1984-85 was $122,000. An additional $335,000 is being used in 1985-86 to address this and other recommendations.

The increase represents the Sector's continuing support for initiatives of ethnic and racial group organizations at the local, regional and national levels that address community issues and concerns.

In co-operation with regional offices and provincial authorities, the Multiculturalism Sector continues to provide support to community-based and race relations groups such as Urban Alliance on Race Relations (Toronto), Committee for Racial Justice (Vancouver), Centre de recherche-action sur les relations raciales (Montreal).

There will be increased emphasis on and attention to voluntary ethnocultural organizations, such as immigrant service agencies, in recognition of their exceptionally valuable services.

RECOMMENDATION 4

RESPONSIBILITY:
Multiculturalism
Indian and Northern Affairs
Provinces

All governments should continue to fund and support race relations and intercultural training and public education programs that are well researched and evaluated, fit the particular community they are designed for, have a long term community development component and are systematically linked to existing programs.

ACTION:

The Multiculturalism in Education Program of Multiculturalism Canada continues to offer support at both national and regional levels for projects enhancing knowledge of multiculturalism in Canada, for use in our educational systems and in public education. The program supports the development of multicultural teaching and learning materials in various media, research and conferences on relevant topics, and the Canadian Council for Multicultural and Intercultural Education.

This program continues to offer the support outlined above and is expanding its contacts with other federal funding programs in the areas of citizenship and education, to ensure that the multicultural factor of Canada is taken into account. The program will be able to target its research resources on its broadening client base in subsequent years.

Multiculturalism Canada, through its upgraded and expanded race relation directorate, is providing ongoing support for development of training programs of the Canadian Labour Congress, Children's Aid Society of Toronto, and the the Canadian Association of Chiefs of Police (CACP). An intercultural training package and program for immigration officers in the Canada Employment and Immigration Commission (CEIC) is in the early stages of development and is being initiated in co-operation with the CEIC. Studies will be conducted to determine the state of the art of cross-cultural training in Canada to ensure that new programs are systematically linked to existing programs. Regional offices will continue to fund race relations and intercultural training projects at the regional/local levels.

The Department of Indian and Northern Affairs will continue its cross cultural awareness and related programs.

RECOMMENDATION 5

RESPONSIBILITY:
Secretary of State
Multiculturalism

The proposed Ministry of Multiculturalism should establish regional computer-based retrieval systems to act as clearing houses of information, experience and advice.

ACTION:

A pilot project is under way with le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne, Montréal (CIDHICA), to establish a bilingual computer data base on visible minority communities: associations, resource persons, publications and documentation, business opportunities.

The recently established Directorate of Policy Research and Analysis within Multiculturalism Canada will analyze the results of this pilot project with a view to examining the feasibility of further initiatives in this area.

RECOMMENDATION 6

RESPONSIBILITY:
Secretary of State
Multiculturalism
Provinces

Governments should continue to fund community efforts that assist visible minority and immigrant women to become self-sufficient participants in the economic and social life of the community.

ACTION:

Multiculturalism Canada's priority funding to immigrant women's initiatives continues to assist community support projects that provide an opportunity for immigrant and visible minority women to become self-sufficient participants in the economic and social life of Canada.

The June 3, 1985 Immigrant Women's meeting hosted by the Minister of State - Multiculturalism in conjunction with ministers of Health and Welfare and of Employment and Immigration, Secretary of State, and the Minister Responsible for the Status of Women, marks another step in the process to address recommendation 6 and others impacting on this particular community.

At the federal level, priority funding and the formalization of an inter-departmental follow-up to the Minister's meeting with representatives of immigrant and visible minority women are viewed as effective mechanisms to ensure that recommendation 6 is given attention.

Regional offices of the Department of the Secretary of State of Canada will continue to assist these groups at the regional/local level.

RECOMMENDATION 7

RESPONSIBILITY:
Secretary of State
Multiculturalism
Employment and
Immigration

The federal government should fund majority youth organizations which are prepared to modify their programs in ways that increase the participation of minority youth.

ACTION:

Multiculturalism Canada has continued to provide financial and technical assistance to organizations such as the Boy Scouts of Canada, Children's Aid Societies and YMCAs to adress minority youth issues. In addition, the race relations directorate of Multiculturalism Sector is collaborating with the Open House Canada Program of the Department of the Secretary of State of Canada to ensure that visible minorities become an integral part of that Program's activities.

The CEIC funds organizations which, while not youth organizations per se, do serve youth. For example, the CEIC funds a Job Corps project operated by the YM-YWCA aimed at helping disadvantaged youth secure employment. Many of the disadvantaged young people are from minority groups. Furthermore, the new Canadian Jobs Strategy with its six major programs focusses attention on equity. The concept of equity is integral to the Canadian Jobs Strategy and is included in all its programs.

RECOMMENDATION 8

RESPONSIBILITY:
Multiculturalism
Provinces

All governments should continue their support of multicultural, multiracial sharing events and publicize the process by which voluntary organizations have increased participation of visible minorities.

ACTION:

Multiculturalism Canada has been allocated additional resources for continuing and expanding such activities. New funds have been assigned to the Intercultural Communication Program which provides support for multicultural and multiracial events.

Under the Cultural Integration Program, which in 1985-86 has additional funds to address Equality Now! recommendations, mainstream organizations such as the United Way are being provided with funding for initiatives that encourage visible minority participation rates in the recipient organization and which also sensitize mainstream organizations to the institutional access needs of ethnic and racial minority groups.

Regional offices of the Department of the Secretary of State of Canada will continue to support such events and activities.

RECOMMENDATION 9

RESPONSIBILITY:
Elections Canada

All chief electoral officers and governments should provide more information on the electoral process.

ACTION:

Elections Canada has no authority over provincial chief electoral officers and governments, but has passed on the recommendation through the 1984 annual conference of Canadian election administrators. Elections Canada mounted a campaign during the 1984 general election geared toward the voting rights of new Canadians and is participating in citizenship ceremonies.

RECOMMENDATION 10

RESPONSIBILITY:
Political Parties

Political parties should increase the participation of visible minorities by developing more effective outreach programs.

ACTION:

The Government of Canada endorses this recommendation.

RECOMMENDATION 11

RESPONSIBILITY:
Federation of Canadian Municipalities

The Federation of Canadian Municipalities (FCM) should initiate a sharing of the models of broadly representative race relations committees.

ACTION:

Multiculturalism Canada is providing assistance to the Federation of Canadian Municipalities Task Force on Race Relations to conduct a survey on existing race relations programs and projects in major Canadian cities. The results of this survey formed the basis of discussions at a National Symposium on Race Relations at the municipal level held in Ottawa in February 1986. Participants looked at initiatives such as the establishment of race relations committees in various communities and assessed these as models for action. This process will lead to the formulation of a policy and general strategy on race relations to be presented to the FCM at its next annual meeting in June 1986. One key aspect of the strategy will be the development of a resource kit, or a "how to" guide for use by various municipalities.

II. EMPLOYMENT

RECOMMENDATION 12

RESPONSIBILITY:
Employment and
Immigration

The federal government should promote the hiring of visible minorities in the private sector by implementing the following five year strategy:

Over an immediate five year period, make available subsidies and tax incentive programs for the hiring and training of visible minority persons and for the promotion of the voluntary adoption of affirmative action.

During the course of this same five year period, develop an adequate data base that will provide a labour profile on visible minority groups and assist in the implementation of affirmative action programs. The experience with affirmative action programs in Canada and elsewhere should also be studied.

At the end of five years, review the incentives programs and the success of voluntary affirmative action. Mandatory affirmative action should be introduced at this time if insufficient progress is detected under the voluntary programs.

ACTION:

Visible minorities have been made a target group for employment equity programs in federally regulated businesses and among federal contractors. Such businesses with more than 100 employees are required by legislation to implement employment equity and to report annually on the results. Contractors with 100 or more employees seeking or holding contracts worth more than $200,000 are

required through new tendering procedures to implement employment equity; steps will be taken to verify that they are living up to the commitment. Businesses and contractors not covered by these requirements are being urged to implement employment equity voluntarily, and CEIC continues to provide consulting assistance.

These measures represent a first step to extending employment equity to visible minorities and other target groups. Annual evaluations and reports will identify areas in which the program may be strengthened.

In collaboration with Statistics Canada and Secretary of State, CEIC has been developing a data base on visible minorities. This data base will continue to be refined, and consultations will be held with visible minority organizations with a view to enhancing the reliability of the data.

RECOMMENDATION 13

RESPONSIBILITY:
Employment and Immigration
Provinces

All governments should redirect the resources and emphasis of youth programs so that visible minorities receive attention and assistance commensurate with the severity of their unemployment situation throughout Canada.

ACTION:

The new $4-billion Canadian Jobs Strategy announced by the government in June, 1985 is composed of six major programs designed to create lasting employment and competitive skills. Job Entry is one of the major programs aimed at youth with an allocation of $350 million this year.

Implementation of the Canadian Jobs Strategy and the introduction of local advisory councils, will constitute a forum to allow local business, labour and community groups to meet with government representatives to discuss local employment issues. These discussions will include the need to ensure that programs under the Canadian Jobs Strategy respond to the needs of visible minorities youth. A fair-share level of participation for visible minorities will be established.

RECOMMENDATION 14

RESPONSIBILITY:
Supply and Services
Provinces

The federal government should introduce contract compliance legislation requiring contractors and sub-contractors with federal government departments, agencies and Crown corporations to implement affirmative action programs for visible minorities. All other governments are urged to do the same.

ACTION:

In March 1985, the Government of Canada announced a new employment strategy to reduce employment discrimination and provide equal opportunity to all Canadians. As part of this new strategy, the government decided to establish an Employment Equity for Federal Contractors Program. This approach seeks to use federal purchasing power to extend workplace equality for target groups (which now includes visible minorities) by requiring the larger suppliers of goods and services to implement employment equity. Thus, firms with 100 or more employees, seeking or holding contracts worth more than $200,000 will be required to commit themselves to the implementation of employment equity.

Guidelines for contractors and criteria for implementation will be issued. The CEIC will conduct reviews and monitor the situation in conjunction with the Supply and Services Canada to ensure that contractors are taking appropriate steps.

RECOMMENDATION 15

RESPONSIBILITY:
Federal Business
Development Bank

The Federal Business Development Bank should develop an outreach program to ensure that visible minority businesses are served by its financial, management and counselling programs.

ACTION:

The Federal Business Development Bank (FBDB) is currently conducting an analysis of its customers with a view to drafting a policy and preparing and implementing specific programs for visible minority businesses.

The Bank has taken steps to increase its staff complement representing minority groups at the branch level which, in turn, will attract more businesses from these communities.

Selected FBDB products and services are now being advertised in the language of minority groups in certain branches such as Toronto, Winnipeg and Vancouver.

The Bank is undertaking negotiations with the Department of Indian and Northern Affairs to implement a special training program which includes seminars specifically designed for Native communities. To date, Native community colleges have presented some 125 FBDB seminars to native in the past few years.

RECOMMENDATION 16

RESPONSIBILITY:
Supply and Services

Supply and Services Canada should compile a directory of visible minority sub-contractors, furnish this directory to all federal contractors, and require that visible minority enterprises be considered for subcontracting.

ACTION:

Multiculturalism Canada has assisted the Canadian Chamber of Commerce in developing a data base suitable for a directory of ethnocultural/visible minority businesses. This data base can also help Supply and Services Canada in compiling a directory of visible minority sub-contractors that will be distributed to all federal contractors with a requirement that visible minority enterprises be considered for sub-contracting.

RECOMMENDATION 17

RESPONSIBILITY:
Employment and Immigration
Provinces

The federal government should, in co-operation with the provincial governments, investigate the methods and organizations for evaluating non-Canadian degrees and credentials, and the licencing and other practices of professions, trades and apprenticeships.

ACTION:

Educational equivalency, as well as professional and technical standards, are within provincial jurisdiction.

The CEIC is guided by the provincial determination of a worker's education and professional skills whether the worker is migrating between provinces or immigrating into Canada.

The CEIC is interested in working with provincial licencing authorities to establish the Canadian equivalency of education obtained outside Canada. In fact, the Commission has recently accepted an invitation from the Government of Manitoba to work together on this problem.

The Department of the Secretary of State of Canada is funding a study by the Association of Universities and Colleges of Canada on evaluating non-Canadian degrees and credentials.

RECOMMENDATION 18

RESPONSIBILITY:
Labour
Employment and Immigration
Provinces

The federal government should urge the provincial Departments of Labour, Workers' Compensation Boards and other relevant federal and provincial departments to investigate immediately the working, housing, health and safety conditions for immigrant and itinerant farmworkers.

ACTION:

The primary responsibility for minimum standards of and inspection concerning health and safety, housing and general working conditions is that of the provinces.

Farmworkers are excluded from labour standards and workers compensation legislation in several provincial jurisdictions. No major legislative initiatives in the areas of labour standards and workers compensation relating to farmworkers have been undertaken by the provinces during the past year.

The federal government's direct involvement lies in the seasonal agricultural employment of foreign workers where certain minimum standards are established as conditions for employment. Federal provincial agricultural employment agreements are in effect between CEIC and the agricultural ministries of eight provinces. Through these agreements, joint committees are established to administer the cost-shared activities that are agreed to and deal with matters relating to agricultural employment. To date, cost-shared activities include the publication of promotional materials on the recruitment and management of farm personnel, guidelines for wages, working and living conditions and subsidy programs for the construction of housing and transportation of seasonal workers. In addition, several research projects are being conducted to identify labour demand and supply trends.

The ongoing consultative mechanism provided through the committee structure provides for and encourages the participation of representatives from the private sector as well as officials from other provincial ministries responsible for labour standards, housing, health and safety conditions in the farming industry.

The present agreements, which will expire at the end of March, 1986, are expected to be renegotiated and renewed for a multi-year period.

RECOMMENDATION 19

RESPONSIBILITY:
Supply and Services
Treasury Board

Government departments, agencies and Crown corporations should not use services of employment agencies that accept requests for "whites only."

ACTION:

The government does not condone acts of discrimination of any kind and agrees with the recommendation. It is difficult to identify discrimination of this type in advance, the investigation of which comes under provincial jurisdiction. However, the Supply and Services Canada has been directed to delete from its source lists any employment agency found by a Human Rights Commission to accept requests for "whites only." In addition, a circular letter has been drafted reaffirming the government's position that departments shall not practise any form of discrimination against any sector of the Canadian population in awarding service contracts.

Supply and Services Canada will delete from its source lists any employment agency that has been found by a Human Rights Commission to accept requests for "whites only."

RECOMMENDATION 20

RESPONSIBILITY:
Multiculturalism
Provinces
Private Sector

The federal government should establish, in co-operation with the provinces, universities, and private industry, cross-cultural trade and communication centres within schools of business of several Canadian universities, in order to develop business and marketing skills within a multicultural environment.

ACTION:

Multiculturalism Canada has funded a study on the feasibility of a Multicultural Institute of Business Management with a focus on links between ethnic communities and the private sector involved in international trade. Discussions are continuing on possible co-operation with International Trade, Small Business, Tourism and Communications on other areas of relevance to this recommendation. In this context a conference on multiculturalism and business opportunities is planned for Spring, 1986. The federal government is not currently funding the creation of any further centres of specialization.

III. PUBLIC POLICY

RECOMMENDATION 21

RESPONSIBILITY:
Privy Council Office

The federal government should use Governor-in-Council appointments to increase the participation of visible minorities on federal boards and commissions as well as in the senior management of the Public Service and Crown corporations.

ACTION:

The present government is determined to enhance the participation of representatives of Canada's ethnocultural communities in the affairs of the Government of Canada. In particular, it was the pledge of the Prime Minister that his government would appoint to the boards, commissions and Crown corporations of the federal government candidates who reflect the cultural and racial diversity of this country.

The proportion of appointments of members of ethnocultural minorities to federal boards, commissions and Crown corporations since September 1984 has been higher than under any previous government.

The Prime Minister and the Minister of State (Multiculturalism) share with their Cabinet colleagues a strong commitment to enhancing even further this proportion to ensure that not only a greater number of ethnocultural representatives are appointed, but that they occupy positions at the highest levels within the government.

RECOMMENDATION 22

RESPONSIBILITY:
Treasury Board

The Treasury Board, as the employer under the Public Service Act, should immediately add visible minorities to the list of target groups for mandatory affirmative action.

ACTION:

Treasury Board announced on September 9, 1985 the inclusion of visible minorities as an Affirmative Action target group and a series of special measures to enhance employment opportunities within the federal public service for members of visible minority groups.

In addition, a special committee composed of members of ethnocultural associations and other non-governmental organizations has been established to advise the President of the Treasury Board on the employment of visible minorities in the federal workplace and provide a forum for continuing discussion on this subject.

The special measures reflect the preliminary results of a public service-wide survey conducted by the Treasury Board Secretariat in mid-April, 1985 in keeping with a government commitment to examine the employment situation of visible minorities in the federal public service. The survey, the first of its kind to be undertaken in the public service, was implemented on the basis of voluntary self-identification.

The information gathered from the survey will enable the government to examine the employment situation of visible minorities in terms of training, career mobility and occupational group and level. The findings of this examination will permit the development of more specific measures that may be needed to help remedy situations identified as hindering employment opportunities for members of these groups.

RECOMMENDATION 23

RESPONSIBILITY:
Treasury Board
Justice

The Canadian Human Rights Commission should conduct a study to determine the extent to which systemic discrimination exists in the public service, Crown corporations and those sections of the private sector that fall under federal jurisdiction.

ACTION:

The Government of Canada's initiatives on employment equity in the federal public and private sectors (see responses to recommendations 12, 14 and 22), are addressing issues relating to systemic discrimination.

RECOMMENDATION 24

RESPONSIBILITY:
Statistics Canada

Statistics Canada, in the 1986 mini-census and the 1991 decennial census, should include the requisite additional questions to elicit accurate data on visible minorities, these questions to be accompanied by an appropriate explanation of the purpose.

ACTION:

Implementation for the 1986 Census is complete with an expanded ethnicity/visible minority question; new module of enquiries directed toward the disabled; and an additional new question asked of all Canadians as to their aboriginal status. Also, explanations for all questions will be delivered to respondents at the time of the 1986 Census. Obviously, 1991 Census recommendations have not been fully implemented.

See also response to recommendation 64.

RECOMMENDATION 25

RESPONSIBILITY:
Multiculturalism

The federal government should immediately introduce in Parliament a Multiculturalism Act, creating a Ministry of Multiculturalism.

ACTION:

The Government of Canada is currently conducting a review of its multiculturalism policy. This recommendation will be examined carefully within the context of this review.

RECOMMENDATION 26

RESPONSIBILITY:
Privy Council Office

The House of Commons should amend Standing Order 69(1) to establish a Standing Committee on Multiculturalism.

ACTION:

Fully implemented. A Standing Committee on Multiculturalism was established on June 27, 1985.

RECOMMENDATION 27

RESPONSIBILITY:
Multiculturalism

The Canadian Multicultural Council should be reconstituted as the Advisory Council on Multiculturalism, with a mandate similar to that of the Advisory Council on the Status of Women.

ACTION:

This recommendation will be examined in the context of the review of the multiculturalism policy mentioned in the response to recommendation 25.

RECOMMENDATION 28

RESPONSIBILITY:
Employment and
Immigration
Revenue Canada

Employment and Immigration Canada should take appropriate steps to ensure that members of visible minorities are not unduly singled out for unusual immigration procedures and that all such procedures are adequately explained to arriving persons and their awaiting relatives and friends.

ACTION:

The joint Multiculturalism Canada and Immigration Canada effort to train immigration officers to a greater understanding of 'other cultures' and to the multicultural/ multiracial nature of their work will go some way in responding to this issue.

Briefing sessions have been held by Immigration Canada at the regional level for representatives of non-governmental organizations to explain the role and function performed by officers at ports of entry and inland offices.

A study on training in communications with the public was conducted by Revenue Canada between September 1984 and April 1985. Decisions on the recommendations of this study were delayed for approximately three months pending completion of a study into departmental communications that addressed a number of matters related to communications training. Current plans call for testing new training material face-to-face by Christmas, 1985. Should the pilot be successful, enhanced communications training will be available in 1986 for use by the regions for local training. This training, including material on how to deal with visible minorities, will be given to all existing staff to ensure they understand the need for prompt, sensitive service to all members of the public.

In addition, to ensure that all new recruits to Customs and Excise receive similar communications training, the Customs and Excise College is taking steps to include in its training programs material addressing the issue of treatment of visible minorities. It is estimated, at this time, that such material will be incorporated into existing training modules in 1986.

RECOMMENDATION 29

RESPONSIBILITY:
Employment and
Immigration

Employment and Immigration Canada should conduct a comprehensive study of the current situation of immigrants who have been admitted to Canada through the family reunification plan, to determine whether or not there are substantial differences between them and other immigrants in terms of their ability to successfully integrate into Canadian society.

ACTION:

A survey of family class immigrants has been just completed in five major metropolitan centres (Montreal, Winnipeg, Toronto, Vancouver and Calgary). The results of this study will soon be analysed and evaluated.

RECOMMENDATION 30

RESPONSIBILITY:
External Affairs

External Affairs Canada should conduct a general review of its policy on the location of offices and the procedures for processing applications in Third World Countries from which Canada receives substantial numbers of immigrants and/or visitors.

ACTION:

External Affairs continuously monitors the utilization of its resources abroad to deliver all facets of Canada's immigration program. Considering that the largest number of immigrants destined to Canada still come from developing countries, External Affairs officers responsible for the immigration program have been assigned to 18 newly created positions in nine posts since 1984, eight of which are in the developing world. Such action was not only in support of a need for immigration processing facilities in these locations, but also, particularly in the case of the immigration sections opened at missions in Central America, to fulfil Canada's international commitments for assistance to and the resettlement of refugees.

The following immigration points of service have been opened since 1984 (number of assigned positions in brackets):

Beijing, People's Republic of China (1)
Colombo, Sri Lanka (1)
Dhaka, Bangladesh (1)
Georgetown, Guyana (4)
Guatemala City, Guatemala (2)
Lima, Peru (2)
San José, Costa Rica (3)
Amman, Jordan (which was closed in 1985 and its resources integrally transferred to Damascus, Syria) (3)
Washington, D.C. (1)

Computer-assisted processing, which should permit a more efficient utilization of existing resources, is also well under way in the Department. The hardware for a pilot project at the Hong Kong office is now being installed, and testing of the program created has already begun at headquarters. It is expected that this project will be successfully completed in late 1986 and that similar programs, with recently developed hardware, could be made available to several other posts in fiscal year 1987-88.

Given the ongoing nature of monitoring and control functions of immigration resources and program elements in External Affairs, it is expected that situations requiring a response under Canada's immigration program abroad will be identified in a timely fashion and referred to the appropriate authorities for action."

RECOMMENDATION 31

RESPONSIBILITY:
Employment and
Immigration

Employment and Immigration Canada should conduct an immediate evaluation of its employment development programs and refine them accordingly; should expand such programs to include all visible minorities as a target group in their affirmative action component; and should pay particular attention to visible minority women, who are doubly disadvantaged.

ACTION:

Six major programs are being implemented since September, 1985 as part of the new $4-billion Canadian Jobs Strategy. This Strategy builds on measures announced by the government last March designed to introduce employment equity into the labour force. Among the four groups designated as requiring special measures to correct traditional imbalances in the work force are visible minorities and women. The concept of equity is integral to the Canadian Jobs Strategy. In addition, the Minister of Employment and Immigration recently introduced legislation in the House of Commons that will promote the removal of barriers and promote equality for women, visible minorities and others. (See also response to recommendation 12.)

RECOMMENDATION 32

RESPONSIBILITY:
National Health and Welfare

The federal government should, when requested, and when the integrity of the program would not be compromised, accommodate its programs to the needs of unique ethnocultural cultural groups.

ACTION:

The Canada Pension Plan was amended in 1972 to exempt certain religious sects from the obligation to contribute to the Plan, if they so wish. We are prepared to consider adapting other programs if requested, providing that the integrity of the program would not be compromised.

Although the focus of this recommendation was non-employment programs, e.g. Farm Credit, Registered Home Ownership Plans and urea formaldehyde grants, the CEIC wishes to ensure that its employment programs/services do not discriminate and accommodate the needs of unique ethnocultural groups. To this end, the six new major programs being introduced in September, 1985 as part of the Canadian Jobs Strategy, highlight equitable access to employment and training opportunities.

RECOMMENDATION 33

RESPONSIBILITY:
Multiculturalism

The Parliament of Canada should officially acknowledge the mistreatment accorded to the Japanese in Canada during and after World War II and the Government of Canada should undertake negotiations to redress these wrongs.

ACTION:

The Government of Canada is committed to acknowledging mistreatment of racial and other minorities in our Nation's history. Broad consultation is being undertaken on the issue of Japanese Canadian redress since this matter is of concern to all Canadians for it relates to equality and human rights. Measures to resolve this issue will take into account injustices suffered by other minorities, so as to ensure that such occurrences do not happen again.

RECOMMENDATION 34

RESPONSIBILITY:
Emergency Planning Canada

Justice Canada should review the War Measures Act with a view to proposing the safeguards necessary to preventing a recurrence of the kind of mistreatment suffered by the Japanese in Canada during and after World War II.

ACTION:

The Government of Canada will introduce new comprehensive emergencies legislation which will, interalia, replace the War Measures Act. The new legislation will be sensitive to the Charter of Rights and Freedoms.

IV. JUSTICE

RECOMMENDATION 35

RESPONSIBILITY: Justice

Justice Canada should prepare amendments to section 281.2(2) of the Criminal Code so that it is no longer necessary to show that an accused specifically intended to promote hatred, in order to obtain a conviction.

ACTION:

The Minister of Justice proposes to introduce legislation to amend the Criminal Code in accordance with the recommendation. Relevant material now being prepared by the Law Reform Commission of Canada will need to be taken into account in implementing this recommendation.

RECOMMENDATION 36

RESPONSIBILITY: Justice

Justice Canada should prepare amendments to section 281.2(6) of the Criminal Code so that the consent of the provincial Attorneys General is no longer required for a prosecution in cases of public incitement of hatred.

ACTION:

The Minister of Justice has taken note of the recommendation and has examined the relevant section of the Criminal Code. He has consulted with the provinces on this matter and has concluded that section 281.2(6) should not be amended.

RECOMMENDATION 37

RESPONSIBILITY: Justice

Justice Canada should prepare amendments to the Criminal Code so that it is clear that the burden of raising special defences is on the accused.

ACTION:

The Minister of Justice proposes to introduce legislation to amend the Criminal Code in accordance with the recommendation. Relevant material now being prepared by the Law Reform Commission of Canada will need to be taken into account in implementing this recommendation.

RECOMMENDATION 38

RESPONSIBILITY:
Justice

Justice Canada should prepare amendments to the Canadian Human Rights Act to allow the Canadian Human Rights Commission to deal with hate propaganda.

ACTION:

The Minister of Justice has recently undertaken a review of the Canadian Human Rights Act from a number of perspectives, and this is one of the issues being considered in the context of this review.

RECOMMENDATION 39

RESPONSIBILITY:
Justice

Justice Canada should prepare amendments to the Canadian Human Rights Act to give the Canadian Human Rights Commission jurisdiction to hear complaints dealing with the import and export of hate propaganda and its dissemination through the mails and on radio, television and cable services.

ACTION:

This is another of the issues being considered in the context of the current review of the Canadian Human Rights Act referred to above in regard to recommendation 38.

RECOMMENDATION 40

RESPONSIBILITY:
Justice

Justice Canada should prepare amendments to the Criminal Code to allow judges to impose an additional consecutive sentence when the principal Criminal Act is racially motivated.

ACTION:

The Minister of Justice agrees with the principle that racial motivation should be taken into consideration when the court determines the appropriate sentence. However, while he concurs with the aim of this proposal, he does not agree with the means put forward to implement it. He considers that in passing sentences, judges ought to be able to consider both aggravating and mitigating factors. The Sentencing Commission, which will examine the possibility of establishing sentencing guidelines to provide better information to judges will be asked to consider the case of racially motivated crimes. Such motivation is already established in case law as an aggravating factor.

RECOMMENDATION 41

RESPONSIBILITY:
Justice
Provinces

All levels of government should mandate the appropriate Human Rights Commissions to improve their outreach programs and establish race relations divisions, and the necessary funding should be provided.

ACTION:

As was noted in the 1984 Response of the Government of Canada to Equality Now! the Minister of Justice has no control over the operations of the Canadian Human Rights Commission as it is an independent body. The Canadian Human Rights Commission responded specifically to this recommendation in its 1984 Annual Report where it said:

> The Canadian Human Rights Commission, of course, has a statutory duty to ensure that visible minorities are ensured equal opportunity in participating in Canadian society. The Commission was therefore pleased to note that the Special Committee shares the view that public information is a vital responsibility of the Commission (recommendation 41). The Commission does not, however, accept that the establishment of race relations divisions is necessary or desirable. The Canadian Human Rights Commission has now acquired sufficient resources to strengthen its public programs, staff, level of expertise and policy and research activities, both in regional offices and at headquarters, so that it can continue to respond quickly and effectively to the public on race-related issues, or on any other issue which falls under its jurisdiction. The Commission has new personnel in the

field dedicated to public programs, and it is anticipated that this will increase the Commission's effectiveness with employers and community groups. The Commission is confident that special actions or programs directed at visible minority groups can be carried out and integrated in existing divisions of the Commission.

The Minister of Justice agrees that appropriate steps have been taken to meet the objectives of this recommendation.

RECOMMENDATION 42

RESPONSIBILITY:
Justice

Justice Canada should prepare amendments to sections 7 and 10 of the Canadian Human Rights Act so that they include remedies for the effects of systemic discrimination on visible minorities.

ACTION:

In its decision on December 17, 1985, in Bhinder and Canadian Human Rights Commision v. Canadian National Railway Company, the Supreme Court of Canada held that adverse effect (or systemic) discrimination is prohibited by the Canadian Human Rights Act. Thus, there is not need for the proposed amendments. But the government will, as part of the review of the Canadian Human Rights Act referred to above in regard to recommendation 38, consider amending the Act so that it states expressly that systemic discrimination is prohibited.

RECOMMENDATION 43

RESPONSIBILITY:
Justice

Justice Canada should prepare amendments to the Canadian Human Rights Act and the provinces should amend their anti-discrimination laws to allow a complainant the option of instituting civil litigation against a discriminator rather than making a complaint to the Human Rights Commission.

ACTION:

This is another of the issues being considered in the context of the current review of the Canadian Human Rights Act referred to above in regard to recommendation 38.

RECOMMENDATION 44

RESPONSIBILITY:
Justice

Justice Canada should prepare amendments to the Canadian Human Rights Act so that the commission is directly responsible to Parliament.

ACTION:

It is the practice in Canada for human rights commissions to report to legislative bodies through ministers of the Crown, frequently the Minister of Justice or the Minister of Labour. This enables a minister to defend the commission's estimates in Cabinet and before Parliament. It also allows the minister to table the commission's reports and prepare amendments to the human rights leglislation.

The absence of conflict and the strict regard for the independence of the Canadian Human Rights Commission indicate that the present system, under which the Commission reports through the Minister of Justice, is satisfactory. The Commission indicated in its 1983 annual report that the current system is acceptable.

RECOMMENDATION 45

RESPONSIBILITY:
Justice

Justice Canada should undertake a review of the Lord's Day Act to ensure that any religious observance legislation is consistent with Canada's multireligious character.

ACTION:

The Lord's Day Act has since been declared of no force and effect by the Supreme Court of Canada in R. v. Big M Drug Mart.

RECOMMENDATION 46

RESPONSIBILITY:
Justice

Canada should, after proper consultation with the provinces, make a declaration under article 14 of the International Convention on the Elimination of all Forms of Racial Discrimination and specify that complaints under article 4 should be considered as subject to the protections of the Canadian Charter of Rights and Freedoms and the International Covenant on Civil and Political Rights.

ACTION:

Article 14 of the Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination provides for a voluntary mechanism for the review of complaints of violation of the Convention. The Government of Canada favours the process of an ultimate, international recourse for the individual in human rights matters. Canada is one of the relatively few states to have acceded to the Optional Protocol to the International Covenant on Civil and Political Rights. Canadians accordingly already possess a right of complaint to the Human Rights Committee on any matter dealt with in the Covenant, including racial discrimination. The possibility of a declaration under article 14 is, however, under active and serious consideration. As the making of such a declaration is a matter of provincial as well as federal interest, consultation with provincial ministers responsible for human rights is necessary before effect can be given to this proposal.

The Federal-Provincial-Territorial Ministers Conference on Human Rights in September 1985 discussed this issue and agreed to continue consultations on the matter.

RECOMMENDATION 47

RESPONSIBILITY:
Solicitor General
Provinces

Solicitor General Canada should increase the representation of visible minorities in the RCMP through the removal of artificial barriers and the initiation of an active recruiting strategy. Other police forces should do likewise.

ACTION:

The RCMP can identify no "artificial" barriers to recruitment of visible minorities within the force. Should any barriers to recruitment of visible minorities be brought to the attention of the RCMP, they will be eliminated.

The RCMP actively seeks to recruit members of visible minorities as uniformed and civilian employees. In recognition of the special responsibility for policing in the North, the RCMP initiated the Native Special Constable Program

in 1973 and is expanding and modifying it to keep pace with the needs of Native communities. However, recruiting restraints currently imposed on the RCMP make the further implementation of the force's objectives difficult at this time. Multiculturalism Canada is providing assistance to the Canadian Association of Chiefs of Police to examine and develop strategies to increase visible minority representation on police forces across the country and address other issues raised at the jointly sponsored national Symposium on Policing in Multicultural/ Multiracial Urban Communities held in Vancouver in October, 1984.

RECOMMENDATION 48

RESPONSIBILITY:
Solicitor General
Police Forces

Solicitor General Canada should establish a career development program for visible minorities who are special constables seeking to become regular members of the force. All other police forces should do the same for visible minorities who are civilian community service officers.

ACTION:

An existing career development plan in the RCMP permits special constables to apply for full membership. The major impediment, as indicated in our information on recommendation 47, is the lack of openings in the RCMP for regular constables.

Multiculturalism Canada is providing assistance to the Canadian Association of Chiefs of Police to examine these and other related issues.

RECOMMENDATION 49

RESPONSIBILITY:
Solicitor General
Provinces

The Solicitor General of Canada and his provincial and territorial counterparts should provide cross-cultural training for police, corrections administration, prison staff and judicial system personnel.

ACTION:

As noted in the report, the RCMP pioneered in the area of cross-cultural training with its training program given to all new recruits and all officers transferred to the Yukon and the Northwest Territories. The program gives RCMP officers insight into the problems and conditions of minority communities. The program can be adapted to meet the needs of particular minority groups when required. The RCMP also co-operates with police forces at provincial and municipal levels on training approaches and sensitization to the needs of visible minorities, particularly Native people.

Evaluations of existing programs are undertaken regularly to assess their effectiveness in responding to minority group needs.

Community based organizations, such as Native Friendship Centres, are recognized as having a major role in the development and undertaking of cross-cultural training programs and ongoing liaison with representatives of the justice system.

Correctional Service Canada (CSC) has developed a "Native Spirituality" kit and provides cross-cultural staff training in response to the special needs of Native inmates in federal penitentiaries. Although this training is currently concentrated in the Prairie Region, where it addresses the region's special requirements, the program is adaptable to other regions as the need arises. This training emphasizes sensitivity to the spiritual beliefs and practices of aboriginal people. As well, Commissioner's Directives to the CSC provide for the special dietary needs and religious practices of minority groups.

For refresher training of current staff in the Prairie and Pacific regions, a project is under way to assist line-managers in identifying training needs of staff on Native awareness. The results of this project will focus on appropriate training for staff and will take place late 1985-86, early 1986-87.

The CSC is in the process of redesigning the Correctional Officer Recruit Program. The revised program will include a segment that will address the special needs of Native inmates. All new recruits will receive this cross-cultural training during the induction phase of training.

Multiculturalism Canada is giving assistance to the Canadian Association of Chiefs of Police and community organizations to address the issue of cross-cultural training of police officers. A handbook on a training program is being developed for distribution in early 1986.

RECOMMENDATION 50

RESPONSIBILITY:
Solicitor General

Solicitor General Canada should develop initiatives to involve members of visible minority communities in the planning and administration of correctional services.

ACTION:

Each federal penitentiary has a Citizen's Advisory Committee attached to it which advises on local needs and represents the values of the local community. These committees also get involved with services to inmates. There is also a Native Advisory Committee. Private Native agencies, under contract in each of Correctional Service Canada (CSC) regional offices, provide liaison services to Native inmates.

Native liaison workers participate in: the identification of the needs of Native inmates in institutions; the identification and recruitment of volunteers and community resources needed for program development and delivery; liaison services between the inmates, their communities, their families and various agencies; and, various other functions as needed. The leaders of the private agencies act as consultants to CSC regional and national management and are constituent members of the Native Advisory Committee which meets twice a year to deliberate, with CSC regional and national managers, Native offender issues of general interest.

CSC is also exploring the possibility of contracting additional Native agencies to provide Community Residential Centres (privately operated halfway houses) and work camps. Two halfway houses are now being operated by Native agencies.

Black liaison workers have been hired under contract with the John Howard Society in the Atlantic Region and with the Centre for Achievement in Ontario.

A Native Justice Co-ordinating Committee has been established which ensures the co-ordination of criminal justice initiatives and the adoption of a consistent and global policy on Native issues. An aboriginal peoples working group is responsible for integrating the ministry's research, development, evaluation and communication strategies regarding aboriginal peoples.

RECOMMENDATION 51

RESPONSIBILITY:
Solicitor General

Solicitor General Canada should develop initiatives to reduce the number of offenders in correctional institutions by utilizing alternatives to incarceration.

ACTION:

The Policy Branch of the ministry has developed a framework and program design to reformulate the core-funding program for national voluntary organizations involved in criminal justice.

For example, "Women in Conflict with the Law" has been established under a funding program that will run until the end of fiscal year 1986-87. It is designed to develop community-based services for women and to generate research and demonstration projects.

The Consultation Centre of the Programs Branch works to stimulate improvements and community participation in the criminal justice system. Information and funding are provided to develop projects in communities across Canada that will test new concepts in criminal justice. They are usually funded jointly with provincial departments and are administered by private agencies.

Legislation such as the Young Offenders Act and the proposed Bill C-67 provide for alternative custodial measures, largely community supervised, where the offender is a good candidate. Bill C-67 will ensure that good candidates for parole will be released at the earliest opportunity in their sentence.

Correctional Service Canada is active in early release programs and allocated more than $19 million for voluntary agencies in fiscal year 1985-86. Of this, most will go toward funding halfway houses operated either by CSC, non-profit agencies or private homes. The remainder will be used for non-residential operation.

RECOMMENDATION 52

RESPONSIBILITY:
Justice

Justice Canada should continue to support the Native Courtworker Program and extend it to include members of other visible minorities.

ACTION:

The Department of Justice continues to support the Native Courtworker Program.

Within the Public Legal Information Program, "visible minorities" is a priority target group for discretionary funding.

Terms of reference for a study on courtworkers in the voluntary sector and their role in the administration of justice are being developed (e.g. John Howard Society, Elizabeth Fry Society, Courtworkers for Battered Women). This will help the Department in deciding whether to rationalize the courtworker concept more formally, in consultation with the provinces and territories, through pilot project activity, which could include visible minorities.

Subject to the availability of resources, the Department of Justice will maintain the Native Courtworker Program and study the needs of "visible minority" groups and the possibility of meeting these needs through a Courtworker Program.

Depending upon the results of a needs study and upon the availability of resources within the Department or the availability of new resources, the Department will undertake a pilot project on Courtworker Programs to address the needs of visible minorities.

V. MEDIA

RECOMMENDATION 53

RESPONSIBILITY:
Communications

The Department of Communications, when drafting the proposed new Broadcasting Act mentioned in the recent Speech from the Throne, should explicitly charge the Canadian Broadcasting Corporation to contribute to the development of national unity by promoting harmonious relations among the ethnic and racial groups which make up Canada's population.

ACTION:

A bill to amend the Broadcasting Act, tabled in December 1984, includes an amendment which states, "The programming provided by the Canadian broadcasting system should respect and promote the equality and dignity of all individuals, groups or classes of individuals regardless of race, national or ethnic origin..."

A task force established on April 9, 1985 is now reviewing Canadian broadcasting policy. Its terms of reference include the needs of ethnic and Native audiences with respect to the national, regional and local broadcasting services of the CBC and private broadcasters. The task force will submit recommendations to the Minister of Communications by early Spring 1986.

It is expected that a new Broadcasting Act will be drafted as a result of the fundamental review of Canadian broadcasting policy now taking place.

RECOMMENDATION 54

RESPONSIBILITY:
Communications

The Department of Communications should require its major cultural agencies and agencies reporting to the Department to support multicultural arts.

ACTION:

Under the terms of their mandates, federal cultural agencies operate with a significant amount of autonomy; the Department of Communications is not empowered to issue directives to them regarding the granting of support to specific groups or even to specific disciplines.

RECOMMENDATION 55

RESPONSIBILITY:
Communications

The Department of Communications should define "Canadian content" in film, television and other media as including a dimension of Canadian multiculturalism.

ACTION:

Canadian content in broadcasting is defined by the Canadian Radio-Television and Telecommunications Commission (CRTC). In announcing its ethnic broadcasting policy in July 1985, the CRTC stated that it would consider varying the Canadian content requirements for ethnic programs as part of its review of Canadian content requirements for TV. The CRTC also set up a consultative committee which examined appropriate levels of Canadian content for radio stations broadcasting significant amounts of ethnic programming (CRTC 1985 - 139).

RECOMMENDATION 56

RESPONSIBILITY:
Multiculturalism

The proposed Ministry of Multiculturalism should assist more non-governmental organizations in making prestigious annual awards for reportage, documentary, advertising or other areas which contribute to harmonious race relations.

ACTION:

The possibility of creating a national advisory committee on broadcasting is being investigated by an interdepartmental working group of the Department of Communications and Multiculturalism Canada. This committee could potentially discuss the possibility of creating such awards with relevant organizations. Multiculturalism Canada will continue to make recommendations for Order of Canada and other government awards.

RECOMMENDATION 57

RESPONSIBILITY:
Schools of
Journalism
Media

The proposed Ministry of Multiculturalism should support in-service training in cross-cultural communication for media professionals, and schools of journalism should provide mandatory courses in this area for student journalists.

ACTION:

Multiculturalism Canada will continue to advocate such measures and will remain responsive to requests for assistance in this area but the principal responsibility lies with the industry and with schools of journalism.

RECOMMENDATION 58

RESPONSIBILITY:
Media

All media should hire and promote minority persons to all levels of their staff, providing training where necessary, and suitable persons from visible minorities should be appointed to management, boards and self-regulating bodies.

ACTION:

Multiculturalism Canada has continued to advocate such measures. It has established an interdepartmental working group together with the Department of Communications. This working group is examining the feasibility of the establishment of a National Committee on Cultural Diversity in Broadcasting. Membership of this committee would be representative of the Canadian industry including consumer and educational interests. The concerns of cultural minorities, such as the need for hiring, promotion and training in the media, would be an important agenda item. As well Multiculturalism Canada is exploring with the CBC the feasibility of repeating the visible minorities training program.

RECOMMENDATION 59

RESPONSIBILITY:
Media

Media institutions should expand their international reporting as recommended by the recent Royal Commission on Newspapers and improve the quality by broadening the perspectives of their editors and correspondents.

ACTION:

Efforts by Multiculturalism Canada to address the depiction of minorities (see response to recommendations 58 and 62) will affect the way in which media institutions relate to topics of international importance.

RECOMMENDATION 60

RESPONSIBILITY:
Press Councils

Press councils should increase their capability to deal with racist reporting and set standards for reporting on visible minorities for the print media.

ACTION:

Multiculturalism Canada will respond positively, as it has done with the Canadian Association of Broadcasters on the issue of visible minority portrayal, to similar requests from press councils and other media-related organizations.

RECOMMENDATION 61

RESPONSIBILITY:
Multiculturalism

The proposed Ministry of Multiculturalism should facilitate the establishment of a media watch by visible minority organizations.

ACTION:

Visible minority organizations have been funded by Multiculturalism Canada to establish media watch services initiated by community groups such as the Centre for Research Action on Race Relations, Montreal.

Other media watch projects will be encouraged in the coming year.

RECOMMENDATION 62

RESPONSIBILITY:
Advertising Industry

The advertising industry should work toward adopting a policy of having all advertising and promotional material reflect the multicultural diversity of Canada and toward setting standards for portrayal of visible minorities in advertising similar to its standards for portraying women.

ACTION:

The advertising industry has adopted a responsible attitude in addressing this issue and in making its members more aware of the need to reflect the ethnic and racial diversity of Canada in advertising materials. The industry and Multiculturalism Canada have collaborated on attitudinal studies and content analyses related to the depiction of visible minorities in advertising. The advertising industry is developing voluntary guidelines on the portrayal of visible minorities that could be applied to all conventional forms of advertising.

Multiculturalism Canada will continue to work with the advertising industry to develop strategies related to minority depiction in advertising.

The Multicultural Sector has made available through the Communications Directorate of the Department of the Department of the Secretary of State of Canada a set of guidelines called "A Matter of Balance" which must be followed by all government departments and agencies. These guidelines can be used by non-governmental organizations.

RECOMMENDATION 63

RESPONSIBILITY:
Advertising
Standards
Council

The Advertising Standards Council should develop a code for depicting visible minorities in print advertising.

ACTION:

See response to recommendation 62.

RECOMMENDATION 64

RESPONSIBILITY:
Multiculturalism
Statistics Canada

The proposed Ministry of Multiculturalism should support research into the attitudes of the majority toward visible minorities appearing in advertising, and basic demographic and consumer information on visible minorities should be made available.

ACTION:

As indicated in the response to recommendation 62, Multiculturalism Canada, jointly with the advertising industry, has already undertaken research into majority attitudes regarding visible minorities in advertising. In addition, Multiculturalism Canada will continue to support general research on majority attitudes to visible minorities and will be releasing in 1986 a number of analyses, now in preparation, of demographic data from the 1981 census on ethnic and visible minorities. The possibility of developing 1986 Census products profiling such groups is being examined with Statistics Canada. Private sector activities to prepare marketing information on ethnic and visible minorities is expected to increase as a result of Multiculturalism Canada's initiatives to promote the new business opportunities arising from Canada's multicultural/multiracial character.

RECOMMENDATION 65

RESPONSIBILITY:
Treasury Board
Multiculturalism
Provinces

All levels of government, including Crown corporations, should adopt a multiracial policy in advertising and communications and should provide adequate resources, such as training, monitoring and evaluation, for the successful implementation of the policy.

ACTION:

On February 10, 1984, Treasury Board issued guidelines to departments (Circular No. 1984-4) on the subject of Representative Depiction of Visible and Ethnic Minorities and Aboriginal Peoples in Government Communications. Implementation of these guidelines will be monitored annually.

RECOMMENDATION 66

RESPONSIBILITY:
Communications

The Department of Communications should ensure, in developing its long-range strategy for broadcasting and communications, that visible minorities have equal access to the new technology and that their concerns are represented in broadcasting content.

ACTION:

The CRTC published its ethnic broadcasting policy on July 4, 1985; this is expected to promote ethnic broadcasting services. The Commission also established a consultative committee on ethnic broadcasting which examined means to stimulate ethnic production and talent. The Department of Communication and Multiculturalism Canada are part of an interdepartmental working group studying the potential and structure of a proposed National Committee on Cultural Diversity in Broadcasting.

A preliminary report of this interdepartmental working group will be submitted for the consideration of the two Ministers concerned in early 1986.

VI. EDUCATION

RECOMMENDATION 67

RESPONSIBILITY:
Secretary of State
Multiculturalism
Provinces

The Secretary of State should encourage the provincial governments to urge their various school boards to develop and implement a race relations policy.

ACTION:

In close consultation with the Secretary of State, and mindful of provincial jurisdiction in the area, the Minister of State for Multiculturalism will, through conferences, voluntary organizations and other educational institutions, continue to advocate the establishment of race relations and multicultural education policies where none exist and encourage the implementation and further development of those that have already been initiated. The May 1985 Federal-Provincial Conference on Multiculturalism provided added impetus for the establishment of co-operative and complementary efforts to promote multicultural education policies at the school board level.

RECOMMENDATION 68

RESPONSIBILITY:
CCMIE

The Canadian Council for Multicultural and Intercultural Education (CCMIE) should examine the hidden curriculum in order to ensure that no group is denied a sense of belonging and equality of opportunity.

ACTION:

Multiculturalism Canada will continue to support the CCMIE, a national voluntary organization which is undertaking a comprehensive study of this and other important issues relevant to the development of policy and programming in multiculturalism in education. In addition, Multiculturalism Canada will continue to facilitate change in the hidden curriculum through support for the development of educational resources that reflect cultural and racial diversity.

RECOMMENDATION 69

RESPONSIBILITY:
CCMIE

The Canadian Council for Multicultural and Intercultural Education should promote respect for the observance of various national days and holy days of the cultures represented in the school population.

ACTION:

Multiculturalism Canada supports CCMIE's current review of this and other issues relevant to multiculturalism in education.

RECOMMENDATION 70

RESPONSIBILITY:
Boards of Education

Boards of education should introduce a home-school liaison officers program to assist the integration of students and parents into Canadian society.

ACTION:

Multiculturalism Canada will continue to fund community groups working to establish home-school liaison pilot-projects in school boards.

RECOMMENDATION 71

RESPONSIBILITY:
Canadian School
Trustees Association

The Canadian School Trustees Association should encourage all Canadian school boards to develop multicultural leadership programs for their students.

ACTION:

Over the past two years exchange visits between school board trustees and administrators from Ontario and British Columbia have taken place and in 1986 there will be an exchange visit between Alberta and Ontario.

RECOMMENDATION 72

RESPONSIBILITY:
Multiculturalism

The proposed Ministry of Multiculturalism should launch a major educational campaign on the best methods for responding to racial harassment in schools and communities throughout Canada.

ACTION:

The Multiculturalism in Education Program will continue to assist community groups, professional associations and individuals in the field of education to address racism within the school system through support to curriculum development, professional training and research in the area.

RECOMMENDATION 73

RESPONSIBILITY:
Multiculturalism

The proposed Ministry of Multiculturalism should support research on assessment procedures which are used to place students in occupational and academic streams in schools.

ACTION:

Multiculturalism Canada funds research and publications in these areas.

RECOMMENDATION 74

RESPONSIBILITY:
Multiculturalism
Provinces

The proposed Ministry of Multiculturalism should encourage the establishment of an Interprovincial Co-ordinating Commmittee to evaluate the legitimacy of teaching and resource materials for the purpose of determining the possible existence of cultural or racial bias.

ACTION:

Multiculturalism Canada has developed a bank of external specialists in the field who can assist in the evaluation of such materials. As well, the program maintains contact with the Canadian Council for Multicultural and Intercultural Education on whose expertise we may draw for such comment.

Multiculturalism Canada will continue to provide support to multiracial education specialists and related professionals, for projects and activities designed to review and evaluate educational materials and programs for racial and cultural bias.

RECOMMENDATION 75

RESPONSIBILITY:
Multiculturalism
Provinces

The proposed Ministry of Multiculturalism should promote the development and use of teaching and resource material for facilitating more positive attitudes toward visible minorities within the Canadian school system.

ACTION:

The development of such materials lies at the heart of the Multiculturalism in Education Program and in future, resources will be targetted more precisely, according to identified need. Lists of such funded materials are available from Multiculturalism Canada.

Letters to Marcia. A Teacher's Guide to Anti-Racist Education, Cross-Cultural Awareness Education and Training for Professionals, and teachers' guides for multiculturalizing curriculum are examples of the support provided by the sector to help ensure that resource and curriculum materials more completely and more accurately reflect the racial, cultural and regional diversities of Canadian society.

RECOMMENDATION 76

RESPONSIBILITY:
Multiculturalism
Provinces

The proposed Ministry of Multiculturalism should encourage the development of teacher education programs.

ACTION:

The Multiculturalism in Education Program is following up on various research projects examining the development of multicultural policies affecting the training of teachers, and selected school boards, as well as exchanges of educators and administrators in the field. The sector has provided financial assistance for the Intervisitation Program for Trustees and Administrators. Through this program administrative personnel and policy-makers are able to compare approaches to multicultural education in their respective school systems.

RECOMMENDATION 77

RESPONSIBILITY:
Provinces
School Boards

Governments and school boards should introduce affirmative action programs to increase the number of visible minorities in teaching and administrative positions.

ACTION:

Since this issue falls primarily within provincial jurisdiction, it will be brought to the attention of the Council of Ministers of Education, Canada.

RECOMMENDATION 78

RESPONSIBILITY:
Multiculturalism

The proposed Ministry of Multiculturalism should provide further funding for research and development of:

Minimum standards for working in early childhood education

Multicultural teaching materials for use in training programs

Curriculum materials that would positively influence attitudes and values during the period of early childhood education.

ACTION:

As noted in recommendation 75, the development of such materials lies at the heart of the Multiculturalism in Education Program. The Program has supported research in the field and on related topics, such as Cross-cultural Awareness Education and Training for Professionals. These initiatives will be continued in the coming year.

Other resource materials include Early Childhood Education for a Multicultural Society - A Practical Handbook for Educators, and Communiqué - Multicultural Learning Material, a resource book for community college educators which encourages them to introduce a multicultural perspective within their specific program areas.

RECOMMENDATION 79

RESPONSIBILITY:
Secretary of State
Multiculturalism
Provinces

The proposed Ministry of Multiculturalism should support post-secondary institutions that increase the participation of visible minorities in their programs.

ACTION:

Within the terms of the federal-provincial jurisdiction, and through such mechanism as fellowships, exchange of lecturers, and conferences, the Multiculturalism in Education Program has offered support to the post-secondary community to encourage knowledge about multiculturalism in Canada.

As well, in conjunction with other federal programs, the Program is promoting the support of post-secondary programs of transitional studies, which in enhancing learning skills directly increase the employability of visible minority students. More specifically, having supported a general survey of transitional studies in Canada, the Program, in conjunction with CEIC, is examining support mechanisms for the Transitional Year Program at Dalhousie University, to ensure the continuity of the program.

RECOMMENDATION 80

RESPONSIBILITY:
Multiculturalism

The proposed Ministry of Multiculturalism should support the establishment of research centres and chairs of study.

ACTION:

To date, Multiculturalism Canada has maintained a broad-based research program in ethnic studies and has also provided matching funds for the endownment of nine university Chairs. The Sector is currently reviewing the program of endownment assistance to Chairs. The research proposals funded in the last few years, have reflected the growing concern of scholars with issues of "Race Relations" and "intercultural relations" in Canada. See list entitled "Research Projects Supported by the Canadian Ethnic Studies Program, Multiculturalism Canada 1984" and "Supplement 1985".

Multiculturalisme Canada
Multiculturalism Canada

L'égalité ça presse!
Rapport d'activité

Canada

MESSAGE DU MINISTRE

Je suis heureux, en ma qualité de ministre chargé de coordonner la réponse du gouvernement du Canada au rapport L'Égalité ça presse!, qui a été déposé à la Chambre des communes, de présenter ce rapport d'activité sur les initiatives prises jusqu'à maintenant pour donner suite aux 80 recommandations qu'il contient.
Ce rapport se veut un "instantané", pris au début de 1986, qui expose les initiatives en cours dans les ministères et organismes fédéraux en réponse à plus des deux tiers des recommandations.

Il est à noter que, dans le rapport en question, 47 recommandations intéressent le gouvernement fédéral, 20 les deux ordres de gouvernement, 3 les provinces et 10 le secteur privé.

L'entrée en vigueur, en avril 1985, de l'article 15 de la Charte des droits et libertés, qui porte sur les droits à l'égalité, est un événement qui aura un impact direct sur maintes questions abordées dans ce document qui a pour titre Égalité pour tous. Le rapport du Comité parlementaire sur les droits à l'égalité déposé à la Chambre des communes en octobre dernier, et qui traite des questions se rapportant à l'article 15, ainsi que la réponse du gouvernement du Canada à ce rapport, auront également des répercussions importantes.

Parmi les principales initiatives prises par le gouvernement du Canada en réponse à L'Égalité ça presse!, mentionnons la création d'un comité permanent de la Chambre des communes sur le multiculturalisme, l'inclusion des minorités dans les programmes d'équité en matière d'emploi des secteurs public et privé, une révision en profondeur de la politique fédérale de multiculturalisme, la tenue de la première conférence fédérale-provinciale sur le multiculturalisme, la prise ou la poursuite d'initiatives avec des organismes d'envergure nationale et l'examen de questions juridiques et autres.

Des efforts appréciables ont été déployés pour donner suite aux préoccupations soulevées dans le rapport, mais il reste encore beaucoup à faire pour que tous les Canadiens, peu importe leur culture ou leur race, puissent réaliser tout leur potentiel et participer pleinement, en toute égalité, à la vie de notre société. En tant que ministre responsable de la réponse du gouvernement fédéral au rapport L'Égalité ça presse!, je tiens à souligner la détermination du gouvernement du Canada à prendre toutes les mesures souhaitables en conformité avec l'esprit du rapport.

Tous ensemble, le gouvernement fédéral, les provinces, les secteurs privé et bénévole et les Canadiens de toutes origines, nous devons travailler de concert pour que notre pays favorise l'épanouissement de tous les citoyens et citoyennes. C'est vers cet objectif que doivent tendre tous nos efforts.

Le ministre d'État au Multiculturalisme,
Otto Jelinek

I. INTÉGRATION SOCIALE

RECOMMANDATION 1

RESPONSABILITÉ :
Secrétariat d'État

Emploi et Immigration Canada devrait mettre en oeuvre dans les plus brefs délais le nouveau programme de formation linguistique.

ACTION :

Le Secrétariat d'État a entrepris une étude exhaustive qui portera sur les objectifs et la mise en application du Programme de formation linguistique et d'instruction civique, sur ses rapports avec les activités de formation linguistique et les intérêts des autres ministères (et secteurs), sur l'évolution des besoins des groupes clients (en particulier les immigrantes) et sur les prescriptions du Vérificateur général et du Conseil du Trésor. L'étude sera terminée en 1986 et aboutira à des recommandations.

RECOMMANDATION 2

RESPONSABILITÉ :
Secrétariat d'État
Multiculturalisme
Emploi et Immigration

Le ministère d'État au Multiculturalisme, dont la création a été proposée, devrait modifier les critères relatifs au financement permanent des organisations ou des projets pour une deuxième ou une troisième année et exiger le moins de préparation possible pour une nouvelle demande de fonds.

ACTION :

Les programmes de multiculturalisme qui financent des activités accepteront les propositions portant sur plus d'un an; nous demandons un programme et un budget détaillés pour la première année mais, pour les années suivantes, nous exigeons un programme moins détaillé; nous exigeons cependant l'énoncé des activités et des coûts pour chaque année, pour vérifier l'utilisation des fonds et voir si le tout cadre avec nos priorités et celles de la collectivité, et nous vérifions régulièrement les accords financiers que nous avons conclus avec les organisations.

Multiculturalisme Canada est à réexaminer ses critères de financement.

Dans les considérations qui précèdent la recommandation n^{o} 2, le Comité approuve Emploi et Immigration Canada d'échelonner sur les trois prochaines années financières un nouveau cadre d'application pour le Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants.

Pour faire suite à la recommandation n° 2, le Programme a été modifié et de nouvelles procédures administratives ont été mises en oeuvre d'un bout à l'autre du pays; toutes les lignes directrices et les formulaires ont été modifiés et sont maintenant utilisés dans les régions.

RECOMMANDATION 3

RESPONSABILITÉ :
Multiculturalisme

Le ministère d'État au Multiculturalisme, dont la création a été proposée, devrait augmenter et prolonger le financement des organisations ethniques et raciales et celui des organismes communautaires généraux.

ACTION :

Pour venir en aide aux organisations ethniques et raciales, le Secteur du multiculturalisme a augmenté le budget de son programme d'aide aux groupes et collectivités de 122 000 $ en 1985-1986 et a consacré, toujours en 1985-1986, 335 000 $ de plus à la mise en oeuvre de cette recommandation et d'autres aussi.

Cette augmentation témoigne de l'aide soutenue qu'apporte le Secteur aux initiatives des organisations ethniques et raciales des niveaux local, régional et national, à l'égard de problèmes communautaires.

En collaboration avec les bureaux régionaux du ministère ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux, le Secteur continue à appuyer les groupes communautaires et les initiatives visant à améliorer les relations raciales, comme le Urban Alliance Race Relations (Toronto), le Committee for Racial Justice (Vancouver) et le Centre de recherche-action sur les relations raciales (Montréal).

Une plus grande attention sera accordée aux organismes culturels bénévoles, tels les organismes de services aux immigrants, en reconnaissance des services inestimables qu'ils dispensent.

RECOMMANDATION 4

RESPONSABILITÉ :
Multiculturalisme
Affaires indiennes
et du Nord
Provinces

Tous les gouvernements devraient continuer à financer et à appuyer les programmes de relations interraciales et interculturelles, ainsi que les programmes de sensibilisation du grand public qui sont bien fondés et bien évalués, conviennent à la collectivité visée, favorisent le développement communautaire à long terme et sont systématiquement liés aux programmes existants.

ACTION :

Le Programme de multiculturalisme dans l'enseignement, de Multiculturalisme Canada, continue à soutenir les initiatives nationales et régionales destinées aux écoles et au public, et visant à faire connaître le caractère multiculturel du Canada. Le Programme appuie la création, sous diverses formes, de matériel pédagogique et didactique à caractère multiculturel, la recherche et les conférences sur des sujets connexes et il appuie également le Conseil canadien de l'enseignement multiculturel et interculturel.

En outre, le Programme travaille en collaboration plus étroite avec d'autres programmes fédéraux d'aide financière des domaines de la citoyenneté et de l'éducation, afin d'assurer que ces programmes tiennent compte, dans leurs activités, de la réalité multiculturelle. Dans les années à venir, le Programme sera également en mesure d'organiser sa recherche en fonction de sa clientèle croissante.

Multiculturalisme Canada, par l'intermédiaire de la direction des relations interraciales, maintenant élargie, continue d'appuyer l'élaboration de programmes de formation par le Congrès canadien du travail, la Children's Aid Society de Toronto et l'Association canadienne des chefs de police. Une trousse et un programme de formation interculturelle à l'intention des agents de l'immigration sont en cours d'élaboration, en collaboration avec le ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Des études seront menées sous peu pour déterminer ce qui se fait de mieux au pays en matière de formation multiculturelle afin d'assurer que les nouveaux programmes seront automatiquement liés aux programmes existants. Nos bureaux régionaux continueront à financer les initiatives régionales et locales visant à favoriser les relations entre les communautés culturelles.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord maintient son programme d'amélioration des relations entre groupes culturels et ses programmes connexes.

RECOMMANDATION 5

RESPONSABILITÉ :
Secrétariat d'État
Multiculturalisme

Le ministère d'État au Multiculturalisme, dont la création a été proposée, devrait établir des réseaux régionaux de consultation informatique afin de faciliter les échanges d'information, de connaissances et de conseils.

ACTION :

Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne de Montréal a été chargé, à titre expérimental, d'établir une base de données bilingues sur les minorités visibles (associations, personnes-ressources, publications et documentation, entreprises).

La nouvelle Direction des politiques, des recherches et des analyses de Multiculturalisme Canada évaluera les résultats de cette initiative dans le but de déterminer s'il y a lieu d'y donner suite.

RECOMMANDATION 6

RESPONSABILITÉ :
Secrétariat d'État
Multiculturalisme
Provinces

Les gouvernements devraient continuer de subventionner les activités communautaires visant à aider les femmes membres des minorités visibles et les immigrantes à participer de manière autosuffisante à la vie économique et sociale de la collectivité.

ACTION :

Multiculturalisme Canada appuie les initiatives communautaires qui aident les immigrantes et les femmes appartenant à des minorités visibles à devenir socialement et économiquement autonomes.

Pour donner suite à cette recommandation et à d'autres aussi concernant les immigrantes, le ministre d'État au Multiculturalisme a rencontré un groupe d'immigrantes, le 3 juin 1985, en compagnie du ministre de la Santé et du Bien-être, du secrétaire d'État, du ministre responsable de la Condition féminine et du ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Au niveau fédéral, l'établissement des priorités pour l'aide financière et la mise en place d'un mécanisme interministériel pour assurer le suivi de la rencontre sont considérés comme des mesures efficaces pour donner suite à la recommandation n° 6.

Les bureaux régionaux du Secrétariat d'État continueront à aider les groupes régionaux et locaux d'immigrantes et de femmes appartenant à des minorités visibles.

RECOMMANDATION 7

RESPONSABILITÉ :
Secrétariat d'État
Multiculturalisme
Emploi et Immigration

Le gouvernement fédéral devrait subventionner les organismes composés de jeunes qui ne font pas partie de groupes minoritaires et disposés à modifier leurs programmes afin d'accroître la participation des groupes minoritaires.

ACTION :

Multiculturalisme Canada continue à dispenser une aide financière et technique à des organisations comme les Scouts du Canada, les sociétés d'aide à l'enfance et les YMCA. En outre, la direction des relations interraciales du Secteur du multiculturalisme collabore avec le programme Hospitalité Canada du Secrétariat d'État afin d'assurer l'intégation des minorités raciales dans les activités du programme.

Pour sa part, la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada continue à verser de l'aide financière à des organisations qui, bien que n'étant pas exclusivement axées sur les jeunes, leur viennent quand même en aide : cela a été le cas pour un projet Jeunes travailleurs mis sur pied par le YM-YWCA pour aider des jeunes défavorisés à se trouver un emploi. Beaucoup de ces jeunes appartiennent à des minorités. En outre, les six grands programmes compris dans la nouvelle stratégie de la Planification de l'emploi mettent l'accent sur l'équité en matière d'emploi.

RECOMMANDATION 8

RESPONSABILITÉ :
Multiculturalisme
Provinces

Tous les gouvernements devraient maintenir leur appui aux programmes multiraciaux et multiculturels, et faire connaître le processus par lequel certains organismes bénévoles ont accru la participation des minorités visibles.

ACTION :

Multiculturalisme Canada a été doté de ressources additionnelles afin de pouvoir poursuivre et élargir ce genre d'activités. Des fonds supplémentaires ont été injectés dans le Programme des communications interculturelles, qui appuie les initiatives à caractère multiculturel ou multiracial.

En vertu du Programme d'intégration culturelle, qui a doté de fonds additionnels en 1985-1986 pour donner suite aux recommandations du rapport L'Égalité ça presse!, des organisations comme Centraide reçoivent une aide financière pour des initiatives qui encouragent les minorités visibles à participer aux activités de l'organisation bénéficiaire et qui sensibilisent également lesdites organisations à la nécessité, pour les minorités ethniques et raciales, d'avoir accès aux institutions de la société.

Les bureaux régionaux du Secrétariat d'État continueront à appuyer les initiatives du même genre.

RECOMMANDATION 9

RESPONSABILITÉ :
Élections Canada

Tous les directeurs généraux des élections et les gouvernements devraient fournir davantage de renseignements sur le processus électoral.

ACTION :

Élections Canada n'exerce aucune autorité sur les directeurs provinciaux d'élections ni sur les gouvernements, mais leur a transmis cette recommandation à la conférence annuelle de 1984 des directeurs d'élections. Durant la campagne électorale de 1984, Élections Canada a fait de la publicité pour informer les néo-Canadiens de leur droit de voter; l'organisme est toujours représenté aux cérémonies d'assermentation des nouveaux Canadiens.

RECOMMANDATION 10

RESPONSABILITÉ :
Partis politiques

Les divers partis devraient accroître la participation des minorités visibles en mettant au point des programmes d'extension plus efficaces.

ACTION :

Le gouvernement du Canada appuie cette recommandation.

RECOMMANDATION 11

RESPONSABILITÉ :
Fédération canadienne
des municipalités

La Fédération canadienne des municipalités devrait faire connaître les modèles de comités des relations interraciales vraiment représentatifs.

ACTION :

Multiculturalisme Canada verse une aide financière au groupe de travail sur les relations interraciales de la Fédération canadienne des municipalités pour qu'il fasse l'inventaire des programmes et des initiatives favorisant les relations interraciales dans les grandes villes canadiennes, en vue du colloque national sur les relations interraciales en milieu urbain qui aura lieu à Ottawa en février 1986 : on y examinera les initiatives prises par divers groupes, par exemple, la création de comités de relations interraciales, et on les évaluera comme modèles, avant de formuler une politique et une stratégie globales sur les relations interraciales, qui sera soumise à la Fédération des municipalités canadiennes à sa prochaine assemblée générale en juin 1986. Élément-clé de la stratégie, une pochette d'information ou alors un guide sera préparé à l'intention des municipalités.

II. EMPLOI

RECOMMANDATION 12

RESPONSABILITÉ :
Emploi et Immigration
Canada

Le gouvernement fédéral devrait promouvoir l'embauchage de représentants des minorités visibles dans le secteur privé en mettant en oeuvre le plan quinquennal suivant :

Au cours des cinq prochaines années, offrir des subventions et des encouragements fiscaux afin de favoriser l'embauchage et la formation de membres des minorités visibles et de promouvoir l'adoption facultative de programmes d'action positive.

En même temps, mettre sur pied une base de données complète pour établir un profil des travailleurs des groupes minoritaires et aider à la mise en oeuvre de programmes d'action positive. Il faudrait en outre étudier les résultats des programmes d'action positive appliqués au Canada et ailleurs.

À la fin de cette période de cinq ans, étudier les résultats des programmes d'encouragement et d'action positive. Il faudrait alors mettre en oeuvre des programmes obligatoires d'action positive si l'on constate des progrès insuffisants dans le cadre des programmes volontaires.

ACTION :

Les minorités visibles sont directement visées par les programmes d'équité en matière d'emploi qui régissent les entreprises de compétence fédérale et les soumissionnaires pour des marchés fédéraux. Les entreprises qui emploient au moins 100 employés sont tenues de respecter le principe de l'équité en matière d'emploi et de faire chaque année rapport sur les résultats obtenus; les entrepreneurs ayant au moins 100 employés et qui soumissionnent pour des marchés de plus de 200 000 $ sont tenus de s'engager à respecter le principe de l'équité en matière d'emploi et, par la suite, le gouvernement vérifiera s'ils respectent leur engagement. Les entreprises qui échappent à cette réglementation sont priées d'adopter volontairement le principe de l'équité en matière d'emploi, ce en quoi la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada est prête à les aider.

Ce n'est qu'un premier pas pour protéger les minorités visibles et d'autres groupes-cibles; par la suite, des évaluations et des rapports annuels feront ressortir les éléments de ces programmes qui ont besoin d'être renforcés.

Conjointement avec Statistique Canada et le Secrétariat d'État, la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada a mis sur pied une base de données sur les minorités visibles, qu'elle continuera à perfectionner, et tiendra des consultations avec des organisations représentatives pour avoir des données fiables.

RECOMMANDATION 13

RESPONSABILITÉ :
Emploi et Immigration
Provinces

Tous les paliers de gouvernement devraient réorienter les ressources et les programmes d'emploi destinés à la jeunesse afin de fournir aux jeunes appartenant à des groupes minoritaires une aide qui tienne compte de la gravité de leur situation à travers le Canada.

ACTION :

La nouvelle stratégie de la Planification de l'emploi (budget de 4 milliards de dollars) annonçée en juin 1985 se compose de six grands programmes conçus pour créer des emplois durables et assurer aux participants la formation nécessaire pour que le pays ait une industrie concurrentielle; le Programme de l'intégration professionnelle surtout (budget de 350 millions de dollars cette année) vise plus particulièrement les jeunes.

En outre, des conseils consultatifs locaux ont été créés : ils permettent à des représentants des entreprises locales, des syndicats et des groupes communautaires de discuter avec des représentants du gouvernement des problèmes d'emploi locaux, et notamment de la nécessité d'assurer, dans le cadre des programmes de la Planification de l'emploi, une part équitable des emplois aux jeunes appartenant à des minorités visibles.

RECOMMANDATION 14

RESPONSABILITÉ :
Approvisionnements et Services
Provinces

Le gouvernement fédéral devrait introduire des mesures législatives sur le respect de l'obligation contractuelle afin d'obliger les entrepreneurs et les sous-traitants qui font affaire avec des ministères et des organismes du gouvernement fédéral ainsi qu'avec des sociétés de la Couronne, à mettre sur pied des programmes d'action positive à l'intention des minorités visibles. Le comité exhorte tous les autres paliers de gouvernement à faire de même.

ACTION :

En mars 1985, afin de réduire la discrimination dans l'emploi et d'assurer des chances égales à tous les Canadiens, le gouvernement a annoncé une nouvelle stratégie qui, entre autres, oblige les adjudicataires de marchés fédéraux à respecter le principe de l'équité en matière d'emploi : le gouvernement fédéral utilise ainsi son pouvoir d'achat pour assurer l'égalité en milieu de travail à des groupes cibles (dont font partie les minorités visibles), en obligeant les entreprises comptant au moins 100 employés et qui soumissionnent pour des marchés de plus de 200 000 $ à s'engager à respecter le principe de l'équité en matière d'emploi.

Le gouvernement va publier, à l'intention des entrepreneurs, des lignes directrices et des critères. La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada s'assurera, conjointement avec le ministère des Approvisionnements et Services, que les entrepreneurs respectent leur engagement.

RECOMMANDATION 15

RESPONSABILITÉ :
Banque fédérale de développement

La Banque fédérale de développement devrait mettre sur pied un programme d'extension pour veiller à ce que les membres des groupes minoritaires exploitant des entreprises puissent se prévaloir de ses services de financement, de gestion et de consultation.

ACTION :

La Banque fédérale de développement (BFD) a entrepris l'analyse de sa clientèle en vue de mieux définir sa politique et de mettre en oeuvre des programmes à l'intention des entreprises exploitées par des membres des minorités visibles.

La BFD a pris des mesures en vue d'accroître la représentation de ces groupes au niveau du personnel des succursales, ce qui aura pour effet d'accroître la clientèle des collectivités concernées.

La Banque a commencé à annoncer certains de ses produits et ses services dans les langues des groupes minoritaires dans quelques-unes de ses succursales de Toronto, Winnipeg et Vancouver.

La Banque a amorcé des discussions avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord afin de mettre sur pied un programme de formation comprenant des colloques à l'intention de communautés autochtones. Ces dernières années, les collèges communautaires autochtones ont présenté environ 125 colloques de la BFD aux groupes autochtones.

RECOMMANDATION 16

RESPONSABILITÉ :
Approvisionnements et Services

Approvisionnements et Services Canada devrait mettre au point un répertoire de tous les sous-traitants membres d'une minorité visible, en remettre un exemplaire à tous les entrepreneurs qui obtiennent des contrats du gouvernement fédéral et exiger qu'ils le consultent en vue de l'adjudication de contrats de sous-traitance.

ACTION :

Multiculturalisme Canada a aidé la Chambre de commerce du Canada à établir une base de données en vue de la constitution d'un répertoire d'entrepreneurs des minorités ethniques ou raciales. Le ministère des Approvisionnements et Services pourrait utiliser cette base de données pour établir un répertoire des sous- traitants de minorités visibles, qui serait distribué à tous les adjudicataires de contrats fédéraux afin qu'ils puissent s'en servir.

RECOMMANDATION 17

RESPONSABILITÉ :
Emploi et Immigration
Provinces

Le gouvernement fédéral devrait étudier, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, les méthodes d'évaluation des diplômes et titres de compétence étrangers, les pratiques d'octroi de permis et les critères d'admissibilité pour ce qui est des métiers, des professions et des stages de formation.

ACTION :

Les équivalences dans le domaine de l'éducation ainsi que les normes professionnelles et techniques relèvent de la compétence des provinces.

La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada se fonde sur l'évaluation faite par la province des études et des compétences professionnelles d'un travailleur, qu'il s'agisse d'un cas de migration entre provinces ou d'immigration au pays.

La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada serait disposée à travailler avec les autorités provinciales à l'établissement d'équivalences canadiennes de diplômes obtenus à l'étranger. En fait, elle a récemment accepté une invitation de la part du gouvernement du Manitoba concernant un examen conjoint de cette question.

Le Secrétariat d'État subventionne une étude effectuée par l'Association des universités et collèges du Canada sur l'évaluation des diplômes et des titres obtenus à l'étranger.

RECOMMANDATION 18

RESPONSABILITÉ :
Travail
Emploi et Immigration
Provinces

Le gouvernement fédéral devrait demander instamment aux ministères provinciaux de la Main-d'oeuvre, aux organismes chargés de l'indemnisation des travailleurs et aux autres services fédéraux et provinciaux compétents de se livrer immédiatement à une enquête sur les conditions de travail, le logement, la santé et la sécurité des ouvriers agricoles immigrants et itinérants.

ACTION :

Ce sont les provinces qui ont compétence première en matière de normes minimales et d'inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité du travail, du logement et des conditions générales de travail.

Dans plusieurs provinces, les travailleurs agricoles sont exclus de la législation sur les normes du travail et l'indemnisation des travailleurs et, l'an passé, les provinces n'ont pas fait grand chose pour changer la situation.

Le gouvernement fédéral, pour sa part, intervient directement pour ce qui a trait à l'embauchage saisonnier de travailleurs agricoles étrangers en établissant des normes minimales comme conditions d'emploi. La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et les ministères de l'Agriculture de huit provinces ont passé des accords fédéraux-provinciaux sur les travailleurs agricoles. En vertu de ces accords, des comités mixtes sont chargés de l'administration des activités à frais partagés et du règlement des questions

liées aux travailleurs agricoles. Jusqu'ici, les activités à frais partagés ont englobé la publication de documents publicitaires concernant le recrutement et la gestion de travailleurs agricoles, l'établissement de lignes directrices relatives aux salaires et aux conditions de travail et de vie, et la mise sur pied de programmes de subventions pour la construction de logements et le transport des travailleurs saisonniers. En outre, actuellement, plusieurs travaux de recherche visent à analyser les tendances en matière d'offre et de demande de main-d'oeuvre.

Les comités ainsi formés constituent un mécanisme de consultation permanent qui permet, voire favorise, la participation de représentants du secteur privé et de fonctionnaires d'autres ministères provinciaux responsables des normes du travail, du logement, de la santé et de la sécurité dans le domaine agricole.

Les accords actuels, qui expirent à la fin de mars 1986, devraient être renégociés et prorogés pour une période de plusieurs années.

RECOMMANDATION 19

RESPONSABILITÉ :
Approvisionnements et Services
Conseil du Trésor

Les ministères et organismes fédéraux et les sociétés de la Couronne ne devraient pas recourir aux services d'agences de placement qui souscrivent aux demandes de clients exigeant des candidats de race blanche seulement.

ACTION :

Le gouvernement approuve cette recommandation car il n'excuse aucune forme de discrimination. Il nous est cependant difficile de prévenir ce genre de discrimination car ce sont les gouvernements provinciaux qui ont compétence pour faire enquête sur ces cas-là. Approvisionnements et Services Canada a cependant reçu la prescription de rayer de ses listes toutes les agences de placement qui ont été trouvées coupables par une commission des droits de la personne d'avoir accédé aux demandes de clients exigeant des candidats de race blanche seulement. De plus, les ministères ont reçu instruction de ne pas faire de discrimination à l'égard de qui que ce soit dans l'adjudication des marchés et des services.

Le ministère des Approvisionnements et Services rayera de ses listes toute agence de placement trouvée coupable par une commission des droits de la personne d'avoir accédé à la demande d'un client exigeant des candidats de race blanche seulement.

RECOMMANDATION 20

RESPONSABILITÉ :
Multiculturalisme
Provinces
Secteur privé

Le gouvernement fédéral devrait établir, en collaboration avec les provinces, les universités et le secteur privé, des centres multiculturels sur le commerce et les communications dans les écoles de commerce de plusieurs universités canadiennes, afin de cultiver le sens des affaires et les aptitudes commerciales dans une perspective multiculturelle.

ACTION :

Multiculturalisme Canada a financé une étude sur la possibilité de créer un institut multiculturel de gestion des entreprises qui favoriserait les échanges entre les groupes ethniques et les entreprises privées qui font du commerce international. Les discussions se poursuivent sur l'éventualité d'une collaboration avec les ministères du Commerce international, de la Petite entreprise, du Tourisme et des Communications dans des domaines pertinents. Dans ce contexte, une conférence sur le multiculturalisme, et les affaires est prévue pour le printemps 1986. En ce moment, le gouvernement fédéral ne finance la création d'aucun centre de spécialisation.

III. AFFAIRES PUBLIQUES

RECOMMANDATION 21

RESPONSABILITÉ :
Bureau du Conseil privé

Le gouvernement fédéral devrait avoir recours aux nominations faites par le gouverneur en conseil pour accroître la représentation des membres des minorités visibles au sein des conseils et des commissions du gouvernement fédéral, ainsi qu'aux échelons supérieurs de la fonction publique et des sociétés de la Couronne.

ACTION :

L'actuel gouvernement est déterminé à accroître la participation des représentants des communautés ethniques aux affaires de l'État. Le Premier ministre s'est engagé en particulier, au nom du gouvernement, à nommer aux commissions, conseils et sociétés d'État des candidats des divers groupes culturels et raciaux du Canada.

La proportion de ces nominations qui sont allées à des membres d'une minorité ethnique depuis septembre 1984 est plus élevée que sous n'importe lequel des gouvernements précédents.

Le Premier ministre et le ministre d'État au Multiculturalisme, de même que leurs collègues du Cabinet, ont la ferme volonté d'accroître encore davantage cette proportion et de veiller en outre à ce que les représentants des communautés ethniques occupent des postes aux échelons les plus élevés de l'administration.

RECOMMANDATION 22

RESPONSABILITÉ :
Conseil du Trésor

Le Conseil du Trésor, à titre d'employeur en vertu de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, devrait ajouter immédiatement les minorités visibles à la liste actuelle des groupes visés par les programmes d'action positive obligatoires.

ACTION :

Le Conseil du Trésor a annonçé, le 9 septembre 1985, l'inclusion des minorités visibles comme grouple cible pour l'Action Positive et un train de mesures spéciales pour assurer aux personnes appartenant à des minorités visibles des chances égales dans la fonction publique fédérale.

En outre, un comité spécial composé de gens appartenant à des associations ethnoculturelles et autres associations non gouvernementales a été mis sur pied pour conseiller le président du Conseil du Trésor sur l'emploi de personnes appartenant à des minorités visibles dans la fonction publique fédérale et pour aborder tous les aspects de cette question.

Les mesures spéciales ont été prises à la suite d'une enquête menée à la mi-avril 1985 dans toute la fonction publique fédérale par le Secrétariat du Conseil du Trésor, après que le gouvernement se fut engagé à examiner la situation des minorités visibles dans la fonction publique fédérale. C'était une première, et les répondants avaient le choix de déclarer eux-mêmes leur appartenance à une minorité visible.

Les résultats obtenus permettront au gouvernement d'en savoir davantage sur la formation, la mobilité de même que la catégorie et le niveau professionnel des gens appartenant à des minorités visibles afin de pouvoir éliminer les obstacles qui entravent leur avancement dans la fonction publique.

RECOMMANDATION 23

RESPONSABILITÉ :
Conseil du Trésor
Justice

La Commission canadienne des droits de la personne devrait étudier dans quelle mesure les minorités visibles sont victimes de discrimination systémique dans la fonction publique, dans les sociétés de la Couronne et dans les entreprises privées soumises à la réglementation fédérale.

ACTION :

Les mesures prises par le gouvernement du Canada pour assurer l'équité en matière d'emploi dans la fonction publique et le secteur privé (voir les réponses aux recommandations n^{os} 12, 14 et 22) devraient permettre de supprimer la discrimination systémique.

RECOMMANDATION 24

RESPONSABILITÉ :
Statistique Canada

Statistique Canada, dans le recensement quinquennal de 1986 et dans le recensement décennal de 1991, devrait inclure des questions supplémentaires nécessaires au recueil de données exactes sur les minorités visibles, en expliquant comment seront utilisées les réponses à ces questions.

ACTION :

Dans le recensement de 1986, Statistique Canada demande à tous les Canadiens s'ils appartiennent à un groupe ethnique, à une minorité visible, à un peuple autochtone ou s'ils ont une incapacité. Statistique Canada expliquera, dans le formulaire de recensement, le bien-fondé de ces questions. Il va sans dire que pour le recensement de 1991, nous n'avons pas fini nos préparatifs.

Se reporter également à la recommandation n^{o} 64.

RECOMMANDATION 25

RESPONSABILITÉ :
Multiculturalisme

Le gouvernement fédéral devrait déposer immédiatement au Parlement un projet de loi sur le multiculturalisme portant création d'un ministère d'État au Multiculturalisme.

ACTION :

Le gouvernement du Canada est en train de réexaminer sa politique de multiculturalisme et tiendra dûment compte de cette recommandation.

RECOMMANDATION 26

RESPONSABILITÉ :
Bureau du Conseil privé

La Chambre des communes devrait modifier le paragraphe 69(1) du règlement afin d'établir un comité permanent du multiculturalisme.

ACTION :

C'est déjà fait : un Comité permanent sur le multiculturalisme a été créé le 27 juin 1985.

RECOMMANDATION 27

RESPONSABILITÉ :
Multiculturalisme

Le Conseil multiculturel canadien devrait être reconstitué sous le nom de Conseil consultatif du multiculturalisme et disposer d'un mandat semblable à celui du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme.

ACTION :

Cette recommandation sera étudiée dans le cadre de l'examen de la politique de multiculturalisme dont il est question dans la réponse à la recommandation n° 25.

RECOMMANDATION 28

RESPONSABILITÉ :
Emploi et Immigration
Revenu

Emploi et Immigration Canada devrait prendre les mesures qui s'imposent pour que les membres des minorités visibles ne soient pas indûment repérés pour subir une procédure d'immigration inhabituelle et que cette procédure soit suffisamment expliquée aux arrivants, ainsi qu'aux parents et amis qui les attendent.

ACTION :

Multiculturalisme Canada a entrepris, conjointement avec Immigration Canada, de mieux faire comprendre les autres groupes culturels et raciaux aux agents d'immigration, ce qui devrait contribuer à supprimer les problèmes soulevés dans la recommandation.

Immigration Canada a eu des rencontres régionales avec des représentants d'organisations non gouvernementales afin de leur expliquer le rôle et les fonctions des agents aux points d'entrée et dans les bureaux intérieurs d'immigration.

Entre septembre 1984 et avril 1985, Revenu Canada a effectué une étude sur la formation en communications avec le public. Cependant, il a fallu attendre environ trois mois pour donner suite aux recommandations contenues dans cette étude, car une autre du même genre était en cours au ministère de l'Immigration. Pour le moment, il est prévu de faire l'essai, vers la fin de 1985, d'un nouveau mode de formation pour la communication interpersonnelle. Si l'expérience réussit, la formule sera appliquée dans les régions en 1986. Cette nouvelle formation, qui comprend un module sur les minorités visibles, sera donnée à tous nos agents, pour qu'ils comprennent le besoin d'assurer un service prompt et courtois à toute notre clientèle.

En outre, le Collège des Douanes et de l'Accise va assurer cette formation à toutes les recrues, à compter de 1986.

RECOMMANDATION 29

RESPONSABILITÉ :
Emploi et Immigration

Emploi et Immigration Canada devrait effectuer une étude complète de la situation actuelle des immigrants admis au Canada grâce au plan de réunion des familles, pour établir s'il existe ou non des différences substantielles entre leur situation et celle d'autres immigrants quant à leur aptitude à s'intégrer à la société canadienne.

ACTION :

Une enquête vient d'être réalisée à ce sujet dans cinq grandes villes (Montréal, Winnipeg, Toronto, Vancouver et Calgary). Les résultats de l'étude seront analysés et évalués sous peu.

RECOMMANDATION 30

RESPONSABILITÉ :
Affaires extérieures

Affaires extérieures Canada devrait entreprendre un examen général de sa politique en ce qui concerne l'emplacement des bureaux d'immigration et la marche à suivre pour le traitement des demandes en provenance des pays du tiers monde qui fournissent au Canada un bon nombre d'immigrants et de visiteurs.

ACTION :

Le ministère des Affaires extérieures contrôle en permanence l'utilisation de ses ressources à l'étranger de manière à assurer l'exécution de tous les aspects du programme d'immigration du Canada. Étant donné que la plus grande proportion des immigrants qui entrent au Canada proviennent encore des pays en voie de développement, des agents des Affaires extérieures chargés de l'exécution du programme d'immmigration ont reçu, depuis 1984, 18 nouvelles affectations à neuf postes, dont huit dans des pays en développement. Ces affectations visaient non seulement à répondre au besoin de services d'immigration à ces endroits, mais aussi - particulièrement dans le cas des services mis sur pied dans des missions d'Amérique centrale - à remplir les obligations internationales du Canada à l'égard de l'aide aux réfugiés et de leur réinstallation.

Les points de services d'immigration suivants ont été établis depuis 1984 (nombre d'affectations entre parenthèses) :

Beijing, République populaire de Chine (1)
Colombo, Sri Lanka (1)
Dhaka, Bangladesh (1)
Georgetown, Guyana (4)
Guatemala City, Guatemala (2)
Lima, Pérou (2)
San José, Costa Rica (3)
Amman, Jordanie (Ce bureau a été fermé en 1985, et ses ressources, transférées intégralement à Damas, en Syrie) (3)
Washington (1)

L'automatisation, qui devrait permettre une utilisation plus rationnelle des ressources existantes, est en bonne voie au ministère. On est à installer le matériel pour l'exécution d'un projet-pilote au bureau de Hong Kong, et la mise à l'essai du programme créé a déjà débuté à l'administration centrale. On s'attend à ce que ce projet soit terminé à la fin de 1986 et que des programmes du même genre, utilisant du matériel de pointe, soient mis à la disposition de plusieurs autres postes pendant l'année financière 1987-1988.

Vu la nature permanente du contrôle des ressources et des éléments du programme d'immigration au sein du ministère, on s'attend à ce que toute situation nécessitant une intervention à l'étranger dans le cadre du programme soit constatée en temps opportun et portée à l'attention des personnes compétentes.

RECOMMANDATION 31

RESPONSABILITÉ :
Emploi et Immigration

Emploi et Immigration Canada devrait entreprendre immédiatement l'évaluation de ses programmes d'aide à l'emploi et y apporter les améliorations qui s'imposent, élargir ces programmes de manière à inclure toutes les minorités visibles dans les groupes-cibles visés par leur volet "action positive", et accorder une attention particulière aux femmes des minorités visibles, qui se trouvent doublement désavantagées.

ACTION :

Dès septembre 1985, six grands programmes sont mis en oeuvre dans le cadre de la nouvelle stratégie de la Planification de l'emploi dotée d'un budget de 4 milliards de dollars. Cette stratégie fait suite aux mesures annoncées en mars dernier pour assurer à tous l'équité en matière d'emploi. Quatre groupes en particulier sont visés, dont les minorités visibles et les femmes. Le principe de l'équité en matière d'emploi fait partie intégrante de la stratégie de la Planification de l'emploi. En outre, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a récemment présenté en Chambre un projet de loi pour supprimer les obstacles à l'emploi et pourvoir à l'égalité des femmes, des minorités visibles et autres groupes défavorisés sur le marché du travail. (Voir également la réponse donnée à la recommandation n° 12.)

RECOMMANDATION 32

RESPONSABILITÉ :
Santé et Bien-être social

Lorsqu'on lui en fait la demande, le gouvernement fédéral devrait adapter ses programmes aux besoins particuliers de certains groupes ethnoculturels si cela ne nuit pas à l'intégrité des programmes en question.

ACTION :

Depuis 1972, les membres de certains groupes religieux ne sont pas tenus de contribuer au Régime de pensions du Canada. Nous sommes prêts à modifier d'autres programmes, au besoin, pourvu que cela n'en compromette pas l'efficacité.

Bien que cette recommandation ne vise pas les programmes d'emploi, par exemple, le Crédit agricole, le Régime enregistré d'épargne logement et les subventions aux victimes de l'urée-formaldehyde, la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada veille à ce qu'il n'y ait pas de discrimination dans ses programmes et services d'emploi et que ceux-ci puissent répondre aux besoins particuliers des groupes ethnoculturels. Par conséquent, les six grands programmes mis en oeuvre dès septembre 1985 dans le cadre de la stratégie de la Planification de l'emploi mettent l'accent sur le principe de l'équité en matière d'emploi et de formation.

RECOMMANDATION 33

RESPONSABILITÉ :
Multiculturalisme

Le Parlement du Canada devrait reconnaître officiellement les mauvais traitements infligés aux Japonais au Canada pendant et après la Seconde Guerre mondiale, et le gouvernement du Canada devrait examiner la possibilité d'engager des négociations avec le National Redress Committee sur la façon de réparer ces injustices.

ACTION :

Le gouvernement fédéral s'est engagé à reconnaître les injustices subies par les minorités raciales et autres au cours de l'histoire du Canada. De vastes consultations ont été amorcées au sujet de la réparation des torts subis par les Nippo-Canadiens, étant donné que cette question intéresse tous les Canadiens du fait qu'elle a trait à l'égalité et aux droits de la personne. Les mesures qui seront prises pour régler cette affaire tiendront compte des injustices subies par d'autres minorités, de façon qu'une telle chose ne puisse plus jamais se reproduire.

RECOMMANDATION 34

RESPONSABILITÉ :
Planification
d'urgence Canada

Justice Canada devrait examiner la Loi sur les mesures de guerre en vue de proposer des mécanismes pour protéger les droits et libertés, et pour empêcher qu'à l'avenir un groupe puisse subir des traitements semblables à ceux qui ont été infligés aux Japonais au Canada pendant et après la Seconde Guerre mondiale.

ACTION :

Le gouvernement fédéral adoptera une nouvelle loi relative à l'état d'urgence qui, notamment, remplacera la Loi sur les mesures de guerre. La nouvelle loi tiendra compte de la Charte des droits et libertés.

IV. QUESTIONS JURIDIQUES

RECOMMANDATION 35

RESPONSABILITÉ :
Justice

Justice Canada devrait apporter des modifications au paragraphe 281.2(2) du Code criminel de sorte qu'il ne soit plus nécessaire, pour obtenir une condamnation, de prouver qu'un inculpé avait l'intention expresse de promouvoir la haine.

ACTION :

Le ministre de la Justice se propose de présenter un projet de loi pour modifier le Code criminel en ce sens. Certains travaux qu'effectue actuellement la Commission de réforme du droit du Canada devront être pris en compte lors de l'exécution de cette recommandation.

RECOMMANDATION 36

RESPONSABILITÉ :
Justice

Justice Canada devrait apporter des modifications au paragraphe 281.2(6) du Code criminel de sorte qu'il ne soit plus nécessaire d'obtenir le consentement du Procureur général de la province avant d'intenter des poursuites pour incitation publique à la haine.

ACTION :

Le ministre de la Justice a pris bonne note de la recommandation et a examiné l'article pertinent du Code criminel. Après consultation avec les provinces, il a conclu qu'il n'était pas nécessaire de modifier le paragraphe 281.2(6).

RECOMMANDATION 37

RESPONSABILITÉ :
Justice

Justice Canada devrait apporter des modifications au Code criminel afin de préciser qu'il incombe à l'inculpé d'invoquer des moyens de défense de nature spéciale.

ACTION :

Le ministre de la Justice se propose de présenter un projet de loi modifiant le Code criminel en ce sens. Certains travaux qu'effectue actuellement la Commission de réforme du droit du Canada devront être pris en compte lors de l'exécution de cette recommandation.

RECOMMANDATION 38

RESPONSABILITÉ :
Justice

Justice Canada devrait apporter des modifications à la Loi canadienne sur les droits de la personne afin d'autoriser la Commission canadienne des droits de la personne à se pencher sur les cas de propagande haineuse.

ACTION :

Le ministre de la Justice est à examiner la Loi canadienne sur les droits de la personne et envisage de telles modifications, entre autres. Un projet de loi visant à modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne devrait être déposé bientôt.

RECOMMANDATION 39

RESPONSABILITÉ :
Justice

Justice Canada devrait apporter des modifications à la Loi canadienne sur les droits de la personne afin de conférer à la Commission canadienne des droits de la personne le pouvoir d'entendre les plaintes portant sur l'importation ou l'exportation de propagande haineuse et sur sa diffusion, par les services de courrier, de radio, de télévision et de télédistribution.

ACTION :

De telles modifications sont également envisagées dans le cadre de l'examen de la Loi canadienne sur les droits de la personne mentionné ci-dessus (recommandation n° 38).

RECOMMANDATION 40

RESPONSABILITÉ :
Justice

Justice Canada devrait apporter des modifications au Code criminel afin que les juges puissent imposer une peine consécutive additionnelle lorsque l'acte criminel principal est motivé par le racisme.

ACTION :

Le ministre de la Justice convient que, pour l'imposition de la sentence, le juge devrait tenir compte du mobile du racisme. Le ministre est d'accord sur l'objet de la recommandation mais pas sur les moyens de la mettre en oeuvre, considérant que les juges devraient être capables de tenir compte des circonstances aggravantes autant que des circonstances atténuantes. La Commission chargée d'examiner la possibilité d'établir des lignes directrices pour l'imposition des peines afin de mieux renseigner les juges se pencherait également sur la question des crimes motivés par le racisme, lequel est d'ailleurs déjà considéré comme une circonstance aggravante dans la jurisprudence.

RECOMMANDATION 41

RESPONSABILITÉ :
Justice
Provinces

Tous les paliers de gouvernement devraient enjoindre leur Commission des droits de la personne d'améliorer leurs services de relations publiques et de créer une section des relations interraciales, et lui fournir les fonds nécessaires.

ACTION :

Comme il est indiqué dans la Réponse du gouvernement du Canada à "L'Égalité ça presse!" (1984), le ministre de la Justice n'a aucun pouvoir sur la Commission canadienne des droits de la personne, qui est autonome. La Commission a d'ailleurs répondu à cette recommandation dans son rapport annuel de 1984 de la façon suivante:

> La Commission canadienne des droits de la personne a bien entendu, de par la loi, l'obligation de s'assurer que les minorités visibles bénéficient de chances égales de participer à la vie de la société canadienne. Elle constate donc avec plaisir que le comité partage son point de vue, à savoir que l'information publique est une responsabilité essentielle de la Commission (recommandation n^{o} 41). Cependant, elle ne considère pas que la création d'une section des relations interraciales soit nécessaire ou souhaitable. La Commission canadienne des droits de la personne dispose maintenant de ressources suffisantes pour consolider ses programmes d'action publique, son effectif, le niveau de ses compétences, ses politiques et ses travaux de recherche, tant dans ses bureaux régionaux qu'à l'administration centrale. Elle pourra ainsi continuer à répondre rapidement et efficacement au public à propos de questions d'ordre racial ou à toute autre question qui relève de sa compétence. Nous aurons sous peu de nouveaux employés dans les régions qui s'occuperont des programmes d'action publique, ce qui devrait améliorer notre efficacité auprès des employeurs et des groupes communautaires. La Commission est persuadée qu'il est possible de prendre des mesures particulières ou de mettre sur pied des programmes spéciaux qui s'adressent aux minorités visibles et de les intégrer aux services existants de la Commission.

Le ministre de la Justice est satisfait des mesures qui ont été prises pour donner suite à la recommandation.

RECOMMANDATION 42

RESPONSABILITÉ :
Justice

Justice Canada devrait apporter des modifications aux articles 7 et 10 de la Loi canadienne sur les droits de la personne pour y inclure des dispositions visant à éliminer la discrimination systémique à l'égard des membres des minorités visibles.

ACTION :

Dans son jugement prononcé le 17 décembre 1985 concernant l'affaire Bhinder et la Commission canadienne des droits de la personne c. Chemins de fer nationaux du Canada, la Cour suprême du Canada a soutenu que la discrimination par suite d'un effet préjudiciable (ou discrimination systémique) est interdite aux termes de la Loi canadienne sur les droits de la personne. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de procéder à la modificiation. Toutefois, le gouvernement envisagera, dans le cadre de la révision de la Loi canadienne sur les droits de la personne entreprise par le ministère de la Justice, de modifier la Loi de façon qu'il y soit précisément stipulé que la discrimination systémique est interdite.

RECOMMANDATION 43

RESPONSABILITÉ :
Justice

Justice Canada devrait apporter des modifications à la Loi canadienne sur les droits de la personne et les provinces devraient modifier leurs lois contre la discrimination de façon qu'un plaignant puisse entreprendre une action civile contre l'auteur d'un acte discriminatoire au lieu de porter plainte auprès de la Commission des droits de la personne.

ACTION :

De telles modifications sont également envisagées dans le cadre de l'examen de la Loi canadienne sur les droits de la personne mentionné ci-dessus (recommandation n° 38).

RECOMMANDATION 44

RESPONSABILITÉ :
Justice

Justice Canada devrait apporter des modifications à la Loi canadienne sur les droits de la personne afin que la Commission fasse directement rapport au Parlement.

ACTION :

Il est courant, au Canada, que les commissions des droits de la personne fassent rapport aux autorités législatives par le biais des ministres de la Couronne, le plus souvent le ministre de la Justice ou celui du Travail. Cela permet au ministre de défendre les estimations de la commission devant le Conseil des ministres et le Parlement. Cela lui permet également de déposer les rapports de la commission et de préparer des modifications à apporter à la législation sur les droits de la personne.

L'absence de conflits et le respect rigoureux de l'indépendance de la Commission canadienne des droits de la personne révèlent que le système actuel, en vertu duquel la Commission fait rapport par l'entremise du ministre de la Justice, est satisfaisante. Dans son rapport annuel de 1983, la Commission indiquait que ce système était acceptable.

RECOMMANDATION 45

RESPONSABILITÉ :
Justice

Justice Canada devrait réexaminer la Loi sur le dimanche pour s'assurer que toutes les dispositions législatives relatives à l'observance religieuse sont compatibles avec le caractère multiconfessionnel du Canada.

ACTION :

La Loi sur le dimanche a été déclarée sans effet par la Cour suprême du Canada dans l'affaire R. c. Big M. Drug Mart.

RECOMMANDATION 46

RESPONSABILITÉ :
Justice

Après consultation appropriée des provinces, le Canada devrait faire une déclaration en vertu de l'article 14 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et préciser que les plaintes déposées en vertu de l'article 4 doivent être assujetties aux garanties contenues dans la Charte canadienne des droits et libertés et dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

ACTION :

Le paragraphe 14 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale prévoit un mécanisme d'application volontaire pour l'examen des plaintes pour violation de la Convention. En matière de droits de la personne, le gouvernement du Canada est en faveur d'un recours international pour la personne. Le Canada est un des rares États à avoir ratifié le Protocole facultatif du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ce qui fait que les Canadiens ont déjà la possibilité de porter plainte auprès du Comité des droits de l'homme au sujet de toute violation à l'une des dispositions du Pacte, y compris en matière de discrimination raciale. La possibilité de faire une déclaration aux termes de l'article 14 fait cependant l'objet d'un examen attentif. Comme la chose relève de la compétence provinciale aussi bien que fédérale, il faut consulter les ministres provinciaux responsables des droits de la personne avant de prendre une décision.

Cette question a été soulevée à la conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres chargés des droits de la personne, tenue en septembre 1985, et il a été convenu de poursuivre les consultations à ce sujet.

RECOMMANDATION 47

RESPONSABILITÉ :
Solliciteur général
Provinces

Le Solliciteur général du Canada devrait augmenter la représentation des minorités visibles dans la GRC en supprimant les barrières arbitraires et en adoptant une stratégie de recrutement active. Les autres forces policières devraient faire de même.

ACTION :

Actuellement, la Gendarmerie royale ne voit aucune barrière arbitraire au recrutement de gens appartenant à des minorités visibles, mais se dit prête à éliminer celles qui lui seront signalées.

La Gendarmerie royale recrute activement des membres de minorités visibles à titre d'agents et d'employés civils. En reconnaissance de la responsabilité spéciale que représentent les services de police dans le Nord, la GRC a mis sur pied, en 1973, un programme d'agents spéciaux autochtones, programme qu'elle élargit et adapte à mesure qu'évoluent les besoins des collectivités autochtones. Cependant, vu le contingentement qui lui est imposé, il lui est difficile pour le moment de continuer à poursuivre ses objectifs dans ce domaine.

Multiculturalisme Canada aide l'Association canadienne des chefs de police à élaborer des lignes d'action pour accroître la représentation des minorités visibles dans les services de police à l'échelle du pays ainsi qu'à donner suite aux préoccupations soulevées lors du Colloque sur les services policiers en milieu multiculturel et multiracial, tenu à Vancouver en octobre 1984.

RECOMMANDATION 48

RESPONSABILITÉ :
Solliciteur général
Services de police

Le Solliciteur général du Canada devrait mettre sur pied un programme de perfectionnement et d'avancement à l'intention des membres de minorités visibles qui sont des agents spéciaux et qui souhaitent devenir des membres réguliers de la gendarmerie. Toutes les autres forces policières devraient prévoir un programme analogue pour les membres des minorités visibles qui souhaitent devenir agents de liaison civils.

ACTION :

Il existe à la Gendarmerie royale un programme de perfectionnement et d'avancement qui permet aux agents spéciaux de devenir des agents ordinaires. Mais, comme nous l'avons dit pour la recommandation n° 47, il n'y a pas de recrutement d'agents ordinaires en ce moment.

Multiculturalisme Canada fournit une aide à l'Association canadienne des chefs de police pour qu'elle examine ces questions et d'autres s'y rapportant.

RECOMMANDATION 49

RESPONSABILITÉ :
Solliciteur général
Provinces

Le Solliciteur général du Canada et ses homologues des provinces et des territoires devraient prévoir une formation interculturelle à l'intention des membres de la police et des services correctionnels de même qu'à l'intention du personnel des prisons et du système judiciaire.

ACTION :

Comme l'indique le rapport, la GRC a fait oeuvre de pionnier dans le domaine de la formation interculturelle avec le programme de formation qu'elle dispense à toutes les recrues et à tous les agents mutés au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Le programme permet aux agents de comprendre les problèmes et les conditions de vie des minorités. Il peut être adapté aux besoins de certaines minorités en particulier, s'il y a lieu. La GRC collabore aussi avec les services de police provinciaux et municipaux pour ce qui est de la formation et de la sensibilisation des agents aux besoins des minorités visibles, en particulier les autochtones.

Les programmes sont évalués à intervalles réguliers afin de déterminer s'ils répondent effectivement aux besoins des minorités.

Il est reconnu que les associations communautaires comme les centres d'accueil autochtones ont un rôle important à jouer dans l'élaboration et l'exécution de programmes de formation interculturelle ainsi que dans la liaison continue avec les représentants du système judiciaire.

Service correctionnel Canada (SCC) a produit une trousse sur la spiritualité autochtone et dispense une formation interculturelle à ses employés pour les sensibiliser aux besoins particuliers des détenus autochtones dans les pénitenciers fédéraux. Bien qu'à l'heure actuelle, les cours en question soient donnés surtout dans la région des Prairies, compte tenu des besoins propres à cette région, le programme peut être adapté ailleurs au besoin. Les cours mettent l'accent sur les croyances et pratiques religieuses des autochtones. En outre, les directives du commissaire au SCC tiennent compte des habitudes alimentaires et des pratiques religieuses des minorités.

En ce qui concerne le recyclage du personnel en place dans les régions des Prairies et du Pacifique, un programme a été mis sur pied pour aider les cadres hiérarchiques à déterminer les besoins de formation des employés sur le plan de la sensibilisation à la culture autochtone. Par suite de ce programme, la formation nécessaire sera dispensée aux employés vers la fin de 1985-1986 et au début de 1986-1987.

Le SCC est à refondre son programme de formation des recrues. Le programme révisé comportera un volet lié aux besoins particuliers des détenus autochtones. Toutes les recrues recevront cette formation interculturelle dès le début.

Multiculturalisme Canada aide l'Association canadienne des chefs de police et des organismes communautaires à examiner la question d'une formation interculturelle à l'intention des agents de police. Un guide relatif au programme de formation est en cours d'élaboration et sera distribué au début de 1986.

RECOMMANDATION 50

RESPONSABILITÉ :
Solliciteur général

Le Solliciteur général du Canada devrait mettre au point des initiatives visant à accroître la participation de membres des minorités visibles à la planification et à l'administration des services correctionnels.

ACTION :

Tous les pénitenciers fédéraux ont un comité consultatif de citoyens qui les conseille sur les besoins et les valeurs propres à la région. Ce comité s'intéresse également aux services aux détenus. Il existe aussi un comité consultatif autochtone. Chacun des bureaux régionaux de Service correctionnel Canada (SCC) passe un contrat avec des associations autochtones privées pour la prestation de services de liaison aux détenus autochtones. Les agents de liaison autochtones aident à définir les besoins des détenus autochtones, à trouver des bénévoles et des ressources communautaires pour l'élaboration et l'exécution de programmes et à assurer la liaison entre les détenus, leur collectivité, leur famille et divers organismes, et remplissent d'autres fonctions, selon les besoins ou les occasions qui se présentent. Les dirigeants des associations privées font fonction de conseillers auprès des cadres régionaux et nationaux du SCC et font partie du comité consultatif autochtone, lequel se réunit maintenant deux fois par année pour discuter, avec les cadres nationaux et régionaux du SCC, des questions d'ordre général liées aux contrevenants autochtones.

Le SCC envisage également la possibilité de passer des contrats avec d'autres associations autochtones pour l'établissement de centres résidentiels communautaires (maisons de transition privées) et de camps de travail. Deux maisons de transition sont actuellement gérées par des associations autochtones.

Des agents de liaison de race noire ont obtenu des contrats de la John Howard Society, dans la région de l'Atlantique, et du Centre for Achievement, en Ontario.

Un comité coordonnateur autochtone a été créé dans le but de coordonner les initiatives dans le domaine de la justice pénale et de veiller à l'adoption d'une politique globale cohérente concernant les questions autochtones. Un groupe de travail autochtone s'occupe de l'intégration des stratégies du ministère en matière de recherche, de développement, d'évaluation et de communications qui touchent les autochtones.

RECOMMANDATION 51

RESPONSABILITÉ :
Solliciteur général

Le Solliciteur général du Canada devrait mettre au point des initiatives visant à réduire le nombre des détenus dans les établissements correctionnels par le recours à des solutions autres que l'incarcération.

ACTION :

La Direction des politiques du ministère a élaboré des principes généraux ainsi qu'un programme pour remplacer le programme de financement de soutien des organisations volontaires nationales qui oeuvrent dans le domaine de la justice pénale.

Par exemple, "Women in Conflict with the Law" a été créé en vertu d'un programme d'aide financière qui durera jusqu'à la fin de l'année financière 1986-1987; c'est une initiative qui favorise la création de services communautaires pour les femmes ainsi que la recherche et les projets expérimentaux.

Le centre de consultation de la Direction des programmes cherche à améliorer le système judiciaire et à stimuler la participation des citoyens. Le centre diffuse de l'information et offre de l'aide financière pour mettre sur pied, d'un bout à l'autre du Canada, des initiatives mettant en oeuvre de nouvelles notions en matière de justice pénale. Ces initiatives sont habituellement financées conjointement avec des ministères provinciaux et dirigées par des organismes privés.

La Loi sur les jeunes contrevenants de même que le projet de loi C-67 prévoient, pour les contrevenants admissibles, des solutions autres que l'incarcération et qui font largement appel au milieu communautaire. Aux termes du projet de loi C-67, les candidats à la libération conditionnelle seront libérés aussitôt qu'il est possible, selon la peine qui leur a été imposée.

Le Service correctionnel du Canada collabore aux programmes de libération hâtive et versera, durant l'année financière 1985-1986, plus de 19 millions de dollars à des organismes bénévoles qui oeuvrent dans le domaine. La plus grande partie de cette somme servira à financer des maisons d'accueil dirigées par le Service correctionnel du Canada ou par des organismes à but non lucratif ou qui sont des foyers privés. Le reste servira à autre chose que les foyers d'accueil.

RECOMMANDATION 52 **RESPONSABILITÉ :** Justice

Justice Canada devrait continuer à appuyer le programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones et l'étendre aux membres d'autres minorités visibles.

ACTION :

Le ministère de la Justice continue à appuyer le Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones.

Les minorités visibles comptent parmi les groupes que le programme d'information juridique du public fait passer en priorité pour l'aide financière.

Le ministère prépare le mandat des chercheurs pour une étude sur l'assistance parajudiciaire bénévole (offerte par des organismes comme la John Howard Society, la Elizabeth Fry Society, la Courtworkers for Battered Women) et son rôle dans l'administration de la justice, ce qui aidera le ministère à déterminer, en consultation avec les provinces et territoires, s'il serait bon d'"officialiser" l'assistance parajudiciaire et pour cela, de mettre sur pied des initiatives expérimentales qui pourraient faire appel à des gens appartenant aux minorités visibles.

S'il a les fonds nécessaires, le ministère de la Justice conservera le Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones et étudiera les besoins des minorités visibles de même que la possibilité d'y répondre par un programme d'assistance parajudiciaire.

D'après les résultats de l'étude entreprise et s'il en a les moyens, le ministère mettra sur pied, dans le cadre de son Programme d'assistance parajudiciaire, des initiatives expérimentales pour répondre aux besoins des minorités visibles.

V. MÉDIAS

RECOMMANDATION 53

RESPONSABILITÉ :
Communications

En rédigeant la nouvelle Loi sur la radiodiffusion, qui a été proposée lors de la lecture du récent discours du trône, le ministère des Communications devrait charger explicitement le Service national de radiodiffusion de contribuer au développement de l'unité nationale par la promotion de relations harmonieuses entre les groupes raciaux et ethniques qui composent la population canadienne.

ACTION :

Le projet de loi visant à modifier la Loi sur la radiodiffusion, déposé en décembre 1984, pose que la programmation du système canadien de radiodiffusion doit respecter et promouvoir l'égalité et la dignité de tous, sans distinction de race, d'origine nationale ou ethnique.

Un groupe de travail créé le 9 avril 1985 a été chargé d'examiner la politique canadienne en matière de radiodiffusion, et notamment les besoins des autochtones et des autres minorités ethniques au regard des services nationaux, régionaux et locaux de radiodiffusion fournis par Radio-Canada/CBC et les radiodiffuseurs privés. Le groupe de travail doit présenter ses recommandations au ministre des Communications d'ici le début du printemps.

On s'attend que, par suite de ces travaux, la Loi sur la radiodiffusion soit refondue.

RECOMMANDATION 54

RESPONSABILITÉ :
Communications

Le ministère des Communications devrait exiger des grands organismes culturels relevant de sa compétence qu'ils appuient les arts multiculturels.

ACTION :

Par leur mandat, les organismes culturels fédéraux jouissent d'une grande autonomie; le ministère des Communications n'est pas habilité à leur dire quels groupes ou même quelles disciplines ils devraient aider financièrement.

RECOMMANDATION 55

RESPONSABILITÉ :
Communications

Le ministère des Communications devrait refléter le caractère multiculturel du Canada dans sa définition du "contenu canadien", tant en ce qui concerne le cinéma et la télévision que les autres médias.

ACTION :

C'est le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) qui est responsable de la réglementation en matière de contenu canadien des émissions. En juillet 1985, le Conseil a déclaré que, dans le cadre de l'examen qu'il fait de ses exigences en matière de contenu canadien pour les émissions télévisées, il allait examiner la possibilité de modifier ses exigences de contenu canadien pour les émissions à caractère ethnique. Le Conseil a également mis sur pied un comité consultatif qui s'est penché sur la question de savoir quelle devrait être la proportion de contenu canadien pour les stations de radio qui consacrent une bonne partie de leur programmation à des émissions ethniques (CRTC 1985-139).

RECOMMANDATION 56

RESPONSABILITÉ :
Multiculturalisme

Le ministère d'État au Multiculturalisme, dont la création a été proposée, devrait venir en aide aux organisations non gouvernementales pour créer des prix annuels prestigieux qui seraient décernés pour la production de reportages, de documentaires, de matériel publicitaire ou autres réalisations qui favorisent l'harmonisation des relations interraciales.

ACTION :

Un groupe de travail formé de fonctionnaires du ministère des Communications et de Multiculturalisme Canada étudie la possibilité de créer un comité consultatif national sur la radiodiffusion. Ce comité pourrait examiner la création de prix avec les organismes compétents. Multiculturalisme Canada continuera de faire des recommandations pour l'Ordre du Canada et d'autres récompenses décernées par le gouvernement.

RECOMMANDATION 57

RESPONSABILITÉ :
Médias
Écoles de journalisme

Le ministère d'État au Multiculturalisme, dont la création a été proposée, devrait appuyer la formation en cours d'emploi pour les professionnels des médias, et les écoles de journalisme devraient prévoir des cours obligatoires dans ce domaine pour leurs étudiants.

ACTION :

Multiculturalisme Canada continuera à promouvoir de telles mesures et à accueillir favorablement les demandes d'aide à cet égard, mais l'initiative dans ce domaine doit provenir de l'industrie et des écoles de journalisme.

RECOMMANDATION 58

RESPONSABILITÉ :
Médias

Tous les médias devraient embaucher des membres de groupes minoritaires, leur permettre d'accéder à tous les niveaux de leur effectif en leur donnant la formation nécessaire, et les nommer au sein de la direction, des conseils et des organismes d'autoréglementation.

ACTION :

Multiculturalisme Canada continue de promouvoir de telles initiatives et, de concert avec le ministère des Communications, a établi un groupe de travail interministériel. Ce groupe est en train d'examiner la faisabilité de la création d'un Comité national pour la diversité culturelle dans la radiodiffusion. Ce comité compterait des représentants de l'industrie, des consommateurs et de l'enseignement. L'un des principaux thèmes aborderait le comité sera les préoccupations des minorités culturelles, notamment les besoins en matière d'embauchage, de promotion et de formation dans les médias.

En outre, Multiculturalisme Canada examine actuellement avec Radio-Canada/CBC la possibilité d'offrir de nouveau le programme de formation à l'intention des minorités visibles.

RECOMMANDATION 59

RESPONSABILITÉ :
Médias

Les institutions des médias devraient inviter les organismes de radiodiffusion à augmenter leur couverture internationale, comme le recommandait récemment la Commission royale d'enquête sur les quotidiens, mais également à en améliorer la qualité en élargissant les horizons de leurs rédacteurs et de leurs correspondants.

ACTION :

Les efforts déployés par Multiculturalisme Canada dans le domaine de la représentation des minorités par les médias (voir la réponse aux recommandations 58 et 62) auront une influence sur la façon dont les médias abordent les thèmes à caractère international.

RECOMMANDATION 60

RESPONSABILITÉ :
Conseils de presse

Les conseils de presse devraient mettre fin aux reportages racistes et établir à l'intention de la presse écrite des normes visant les reportages sur les minorités visibles.

ACTION :

Comme il l'a fait dans le cas de l'Association canadienne des radiodiffuseurs à l'égard de la représentation des minorités visibles, Multiculturalisme Canada accueillera favorablement les demandes du même genre de la part des conseils de presse et des autres organes d'information.

RECOMMANDATION 61

RESPONSABILITÉ :
Multiculturalisme

Le ministère d'État au Multiculturalisme, dont la création a été proposée, devrait aider les organisations de minorités visibles à assurer la surveillance des médias.

ACTION :

Des organisations de minorités visibles ont reçu une aide de Multiculturalisme Canada pour mettre sur pied des services de surveillance des médias comme, par exemple, le Centre de recherche-action sur les relations raciales, à Montréal.

Durant l'année à venir, le ministère encouragera d'autres initiatives dans le même sens.

RECOMMANDATION 62

RESPONSABILITÉ :
Industrie de la publicité

L'industrie de la publicité devrait travailler à l'adoption d'une politique prévoyant que toutes les annonces publicitaires doivent refléter la diversité multiculturelle du Canada, ainsi qu'à l'établissement de normes régissant la représentation des minorités visibles dans la publicité semblables à celles sur la représentation des femmes.

ACTION :

À cet égard, l'industrie de la publicité a adopté une attitude responsable et a cherché à sensibiliser ses membres à la nécessité de refléter la diversité ethnique et raciale du Canada. D'ailleurs, les publicitaires et Multiculturalisme Canada ont collaboré pour faire réaliser des études sur les attitudes et des analyses sur la façon dont les minorités visibles sont présentées dans la publicité. Les publicitaires sont en train d'élaborer des lignes directrices d'application volontaire sur la représentation des minorités visibles dans toutes les formes de publicité.

Multiculturalisme Canada continuera de travailler de concert avec l'industrie de la publicité à l'élaboration de stratégies pour l'amélioration de la représentation des minorités visibles dans la publicité.

Le Secteur du multiculturalisme, par l'intermédiaire de la Direction générale des communications du Secrétariat d'État, a diffusé une série de lignes directrices intitulées "Une question d'équilibre" que doivent observer tous les ministères et organismes fédéraux. Les organisations non gouvernementales peuvent aussi s'en inspirer.

RECOMMANDATION 63

RESPONSABILITÉ :
Conseil des normes en publicité

Le Conseil des normes en publicité devrait élaborer un code régissant la représentation des minorités visibles dans les messages publicitaires diffusés par la presse.

ACTION :

Se reporter à la réponse à la recommandation 62.

RECOMMANDATION 64

RESPONSABILITÉ :
Multiculturalisme
Statistique Canada

Le ministre d'État au Multiculturalisme, dont la création a été proposée, devrait subventionner les recherches sur les attitudes des personnes appartenant au groupe majoritaire face à la présence de membres des minorités visibles dans les messages publicitaires et diffuser des données de base sur la constitution démographique et les habitudes de consommation des membres des minorités visibles.

ACTION :

Comme il a été indiqué dans la réponse à la recommandation 62, Multiculturalisme Canada a déjà, en collaboration avec les ministères, fait réaliser une étude sur la façon dont les minorités visibles étaient représentées dans la publicité. Outre cela, Multiculturalisme Canada continuera à appuyer la recherche de nature générale sur l'attitude de la majorité à l'égard des minorités visibles et compte diffuser, en 1986, une série d'analyses (en voie d'élaboration) sur les données démographiques du recensement de 1981 concernant les minorités ethniques et raciales. Statistique Canada examine la possibilité de produire en 1986 des profils de ces groupes fondés sur les données du recensement. On s'attend à ce que le secteur privé s'intéresse davantage aux études de marché sur les minorités ethniques et raciales par suite des efforts de Multiculturalisme Canada pour promouvoir les possibilités commerciales que représente le caractère multiculturel et multiracial du Canada.

RECOMMANDATION 65

RESPONSABILITÉ :
Conseil du Trésor
Multiculturalisme
Provinces

Tous les paliers de gouvernement, y compris les sociétés de la Couronne, devraient adopter une politique de représentation multiraciale dans la publicité et les communications et se donner les moyens - formation, surveillance, évaluation - d'en assurer la mise en oeuvre.

ACTION :

Le 10 février 1984, le Conseil du Trésor (circulaire 1984-4) a adressé aux ministères des lignes directrices sur la représentation des minorités visibles, des minorités ethniques et des autochtones dans les communications gouvernementales. Il sera fait rapport chaque année sur la mise en application de ces lignes directrices.

RECOMMANDATION 66

RESPONSABILITÉ :
Communications

Le ministère des Communications devrait veiller, dans sa planification de la mise en oeuvre des nouvelles techniques de radiodiffusion, à assurer l'égalité d'accès aux minorités visibles.

ACTION :

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a publié, le 4 juillet, une politique qui devrait promouvoir la radiodiffusion "ethnique". Le Conseil a également créé un comité consultatif chargé d'examiner comment stimuler la production d'émissions ethniques et la participation à celles-ci de membres des minorités ethniques. Le ministère des Communications et Multiculturalisme Canada ont constitué un groupe de travail qui examine la possibilité d'établir un Comité national pour la radiodiffusion ethnique.

Le groupe de travail présentera aux deux ministres concernés un rapport préliminaire au début de 1986.

VI. ÉDUCATION

RECOMMANDATION 67

RESPONSABILITÉ :
Secrétariat d'État
Multiculturalisme
Provinces

Le Secrétariat d'État devrait encourager les gouvernements provinciaux à inciter les divers conseils scolaires de la province à élaborer et à mettre en oeuvre une politique en matière de relations interraciales.

ACTION :

En consultation étroite avec le secrétaire d'État et en respectant les attributions provinciales, le ministre d'État au Multiculturalisme continuera, par l'intermédiaire de conférences, d'organisations bénévoles et d'établissements d'enseignement, à promouvoir l'adoption de politiques en matière de relations interraciales et d'éducation multiculturelle et à encourager l'application ou l'élargissement des politiques existantes. La conférence fédérale-provinciale sur le multiculturalisme, tenue en mai 1985, a renforcé l'élan en faveur d'une action concertée pour la promotion de l'éducation multiculturelle au niveau des conseils scolaires.

RECOMMANDATION 68

RESPONSABILITÉ :
CCEMI

Le Conseil canadien pour l'éducation multiculturelle et interculturelle devrait favoriser l'évaluation de l'enseignement implicite afin d'assurer le respect du sentiment d'appartenance et de l'égalité des chances des membres de tous les groupes culturels.

ACTION :

Multiculturalisme Canada continuera d'appuyer le Conseil canadien pour l'éducation multiculturelle et interculturelle (CCEMI), association bénévole nationale qui étudiera en profondeur cette question et d'autres aspects importants de l'élaboration de lignes de conduite et de programmes pour l'éducation multiculturelle. De plus, le ministère continuera à favoriser la modification du programme d'études parallèle en encourageant la production de matériel didactique qui tienne compte de la diversité culturelle et raciale.

RECOMMANDATION 69

RESPONSABILITÉ :
CCEMI

Le Conseil canadien pour l'éducation multiculturelle et interculturelle devrait favoriser le respect de l'observance des fêtes nationales et religieuses des divers groupes culturels représentés dans les écoles.

ACTION :

Multiculturalisme Canada est d'accord avec le CCEMI à ce sujet et sur d'autres questions liées à l'éducation multiculturelle.

RECOMMANDATION 70

RESPONSABILITÉ :
Conseils scolaires

Les conseils scolaires devraient adopter des programmes de coordination foyer-école afin de favoriser l'intégration des élèves et des parents dans la société canadienne.

ACTION :

Multiculturalisme Canada continuera d'appuyer financièrement les groupes communautaires qui cherchent à faire adopter des projets-pilotes de coordination foyer-école par les conseils scolaires.

RECOMMANDATION 71

RESPONSABILITÉ :
Association canadienne de syndics des écoles

L'Association canadienne de syndics des écoles devrait encourager tous les conseils scolaires du Canada à mettre sur pied des programmes d'animation multiculturelle à l'intention de leurs élèves.

ACTION :

Au cours des deux dernières années il y a eu des échanges entre les commissaires et les administrateurs des commissions scolaires de l'Ontario et de la Colombie-Britanique afin de partager leurs expériences dans le domaine de l'éducation interculturelle. Cette année il est prévu qu'il y aura des visites entre l'Alberta et l'Ontario.

RECOMMANDATION 72

RESPONSABILITÉ :
Multiculturalisme

Le nouveau ministère d'État au Multiculturalisme, dont on a proposé la création, devrait lancer une vaste campagne de sensibilisation à la nécessité de réagir au harcèlement racial dans les écoles et les communautés du Canada, et faire connaître les meilleurs moyens de faire face à ce problème.

ACTION :

Le Programme du multiculturalisme dans l'enseignement continuera d'aider les groupes communautaires, les associations professionnelles et les éducateurs à lutter contre le racisme dans le système éducatif en subventionnant l'élaboration de programmes d'études, la formation professionnelle et la recherche.

RECOMMANDATION 73

RESPONSABILITÉ :
Multiculturalisme

Le ministère d'État au Multiculturalisme, dont on a proposé la création, devrait favoriser la recherche sur les méthodes d'évaluation utilisées en vue du placement des élèves dans des programmes scolaires généraux et professionnels.

ACTION :

Multiculturalisme Canada subventionne la recherche et les publications dans ce domaine.

RECOMMANDATION 74

RESPONSABILITÉ :
Multiculturalisme
Provinces

Le ministère d'État au Multiculturalisme, dont on a proposé la création, devrait établir un comité de coordination interprovincial chargé d'évaluer le matériel didactique et documentaire pour voir s'il ne témoigne pas de préjugés culturels ou raciaux.

ACTION :

Multiculturalisme Canada a dressé un répertoire de spécialistes du domaine qui peuvent l'aider à évaluer le matériel, et il peut également compter sur l'aide du Conseil canadien pour l'enseignement multiculturel et interculturel.

Le ministère continuera à venir en aide aux spécialistes de l'éducation multiculturelle entre autres, pour la réalisation d'activités et de projets visant à examiner et à évaluer le matériel didactique et les programmes d'études et à en dégager les préjugés raciaux et culturels.

RECOMMANDATION 75

RESPONSABILITÉ :
Multiculturalisme
Provinces

Le nouveau ministère d'État au Multiculturalisme, dont la création a été proposée, devrait favoriser la mise au point et l'utilisation de matériel didactique et documentaire destiné à susciter dans les milieux scolaires canadiens une attitude plus positive à l'égard des minorités visibles.

ACTION :

L'aide à l'élaboration de ce genre de matériel est l'un des grands objectifs du Programme du multiculturalisme dans l'enseignement et, dans les années à venir, nous commencerons à canaliser nos ressources en fonctions des besoins. La liste des ouvrages pour lesquels une aide a été accordée peut être obtenue auprès du Multiculturalisme Canada.

Letters to Marcia. A Teacher's Guide to Anti-Racist Education, Cross-Cultural Awareness Education and Training for Professionals, ainsi que divers autres guides, sont des exemples d'ouvrages que finance le Secteur pour veiller à ce que les ouvrages de référence et documents didactiques reflètent davantage la diversité raciale, culturelle et régionale de la société canadienne.

RECOMMANDATION 76

RESPONSABILITÉ :
Multiculturalisme
Provinces

Le ministère du Multiculturalisme, dont on a proposé la création, devrait favoriser la mise au point de programmes de formation à l'intention des enseignants.

ACTION :

Le Programme du multiculturalisme dans l'enseignement donne suite à diverses études sur l'intégration du multiculturalisme à la formation des enseignants et de certains conseils scolaires, de même que sur les échanges d'enseignants et d'administrateurs. Le Secteur a fourni une aide financière au programme d'échanges des conseillers et administrateurs scolaires. Ce programme permet aux conseillers et administrateurs de comparer l'enseignement multiculturel dans leurs systèmes éducatifs respectifs.

RECOMMANDATION 77

RESPONSABILITÉ :
Provinces
Conseils scolaires

Les gouvernements provinciaux et les conseils scolaires devraient mettre en oeuvre des programmes d'action positive afin d'accroître la représentation des membres des minorités visibles chez les enseignants et les administrateurs scolaires.

ACTION :

Comme cette recommandation intéresse principalement les provinces, elle sera portée à l'attention du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada).

RECOMMANDATION 78

RESPONSABILITÉ :
Multiculturalisme

Le nouveau ministère d'État au Multiculturalisme, dont la création a été proposée, devrait financer davantage la recherche et la mise au point des instruments suivants:

- des normes minimales visant les éducateurs travaillant avec de jeunes enfants;
- du matériel didactique multiculturel destiné aux programmes de formation;
- du matériel didactique qui permettrait d'exercer une influence positive sur les attitudes et les valeurs des jeunes enfants.

ACTION :

Comme nous l'avons dit dans notre réponse à la recommandation n° 75, l'aide à la conception de ce genre de matériel est un élément important du Programme du multiculturalisme dans l'enseignement; nous avons appuyé la recherche dans ce domaine et dans les domaines connexes, par exemple Cross-cultural Awareness Education and Training for Professionals. Durant l'année à venir, nous poursuivrons nos efforts en ce sens.

Parmi les autres ouvrages de référence, mentionnons Early Childhood Education for a Multicultural Society - A Practical Handbook for Educators et Communiqué - Multicultural Learning Material, document de référence destiné aux enseignants des collèges communautaires et qui vise à les encourager à ajouter une dimension multiculturelle à leurs domaines respectifs.

RECOMMANDATION 79

RESPONSABILITÉ :
Secrétariat d'État
Multiculturalisme
Provinces

Le ministère d'État au Multiculturalisme, dont la création a été proposée, devrait appuyer les établissements d'enseignement postsecondaire qui accroissent la participation des minorités visibles à leurs programmes.

ACTION :

Le Programme du multiculturalisme dans l'enseignement, dans les limites permises par le partage des compétences entre le gouvernement fédéral et les provinces, a aidé par des bourses, des échanges de conférenciers et des conférences, les efforts du secteur postsecondaire pour mieux faire connaître le caractère multiculturel du Canada.

En plus, le programme, conjointement avec d'autres programmes fédéraux, encourage les programmes de transition postsecondaires, qui, en améliorant leurs capacités d'apprentissage, augmentent les possibilités d'emploi des étudiants issus de minorités visibles. Plus précisément, à la suite d'une enquête générale sur les programmes de transition au Canada, le programme, en collaboration avec la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, examine les façons d'appuyer le programme de transition d'un an offert par l'Université Dalhousie dans le but d'en assurer la continuité.

RECOMMANDATION 80

RESPONSABILITÉ :
Multiculturalisme

Le ministère d'État au Multiculturalisme, dont la création a été proposée, devrait appuyer l'établissement de centres de recherche et de chaires d'études.

ACTION :

Jusqu'à présent, Multiculturalisme Canada a maintenu un programme de recherches générales dans le domaine des études ethniques et a aussi accordé des contributions égales au montant pour la création de neuf chaires d'études universitaires. Le secteur évalue présentement le programme de création de chaires. D'autre part, les projets de recherches subventionnées pendant les dernières années ont démontré un intérêt croissant des chercheurs pour les questions reliées aux relations raciales et interculturelles au Canada. Voir liste: "Projets de recherche subventionnés par le Programme des études ethniques canadiennes, Multiculturalisme Canada", et "Supplément 1985."